



Le Sahel

**NUMERO
10158**

**JEUDI
15 Juillet 2021**

150 FCFA

● Assemblée Nationale

Ouverture de la deuxième session extraordinaire au titre de l'année 2021

P. 2

● Au Palais de la Présidence de la République

Le Chef de l'Etat remet le drapeau à la délégation nigérienne pour les Jeux Olympiques Tokyo 2020



Le Président Bazoum avec les athlètes nigériens participant au JO

Le Président de la République, Chef de l'Etat, SE Mohamed Bazoum a procédé, hier après-midi au Palais de la Présidence, à la remise du Drapeau à la délégation nigérienne devant se rendre à la 32^{ème} édition des Jeux Olympiques qui se tiendra cette année à Tokyo au Japon du 23 juillet au 8 août prochain. La cérémonie de remise des couleurs nationales a eu lieu en présence du ministre en charge des Sports, du

président du Comité National Olympique, des présidents des fédérations et des encadreurs des sportifs sélectionnés.

Devant les sept (7) athlètes dont trois filles, le Président a manifesté toute sa volonté d'accompagner les sportifs par des prières et les a exhortés à donner le meilleur d'eux-mêmes. «Je voudrai, au nom du peuple nigérien, vous exprimer notre soutien le plus fort et former le vœu que vous vous rendiez à Tokyo en bonne santé et que vous ayez le plus grand succès», a déclaré le Président Bazoum.

Le Chef de l'Etat les a notamment encouragés pour que les compétitions soient couronnées de succès comme l'a toujours montré Alfaga. «Je sais qu'Alfaga, nous pouvons compter sur toi, je sais que grâce à toi cette petite équipe mais très vaillante sera tirée vers le haut. Je n'ai point de doute qu'avec l'aide Dieu, vous aurez les succès que nous escomptons. Les Nigériens d'ici et de la diaspora seront tous avec vous pour vous accompagner dans les prières», a-t-il indiqué.

Le Chef de la mission Niger pour Tokyo 2020, M. Seydou Hachimou a présenté la délégation officielle en partance pour Tokyo. Il a nommé cités les athlètes avec leurs disciplines respectives.

Il faut noter que le Niger sera représenté aux Jeux de Tokyo par sept (7) athlètes dont deux (2) en natation, deux(2) en athlétisme, deux (2) en taekwondo et un (1) en judo.

● Fin de la visite de travail et d'amitié du Président de la République à Alger (Algérie)



Aboubacar Abzo / ONEP

Le Président Mohamed Bazoum a regagné Niamey, hier

P. 3

● Assemblée Nationale**Ouverture de la deuxième session extraordinaire au titre de l'année 2021**

L'Assemblée Nationale a entamé hier une deuxième session extraordinaire au titre de l'année 2021. C'est le président de l'Institution, M. Seini Oumarou qui a présidé la cérémonie officielle d'ouverture des travaux. Cette session repose principalement sur la rectification de la loi de finances 2021, rectification qui, selon le président du parlement, est rendue nécessaire par la configuration de certains départements ministériels, l'obtention des ressources additionnelles et la prise en charge de certaines dépenses supplémentaires. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du Premier ministre, Chef du gouvernement, M. Ouhoumoudou Mahamadou, des membres du gouvernement et de plusieurs invités. (Lire ci-dessous l'intégralité de l'allocution prononcée par le Président de l'Assemblée Nationale).



Lors de l'ouverture de la session

Issa Moussa / ONEP

«Il est un devoir pour moi de vous rappeler et à travers vous à tous nos compatriotes que la citoyenneté passe par la contribution financière au fonctionnement de l'Etat», déclare SE. Seini Oumarou

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, Honorables collègues Députés, Mesdames et Messieurs, Distingués invités,

Par la grâce d'Allah, le Tout puissant, maître du temps et des circonstances, voici que le devoir nous rappelle à nouveau dans l'hémicycle, reportant ainsi nos rendez-vous avec les citoyens de base qui, légitimement, attendaient la restitution des résultats de notre première session ordinaire.

Bien évidemment, chers collègues, c'est fort volontiers que chacun d'entre nous est revenu à Niamey pour prendre part à cette session extraordinaire car, son ordre du jour est de première importance. Il repose principalement sur la rectification de la loi de finances 2021, rectification rendue nécessaire par la configuration de certains départements ministériels, l'obtention des ressources additionnelles et la prise en charge de certaines dépenses supplémentaires.

En effet, en dépit de la qualité des prévisions budgétaires arrêtées en décembre 2020, un réajustement est aujourd'hui



Le Président de l'Assemblée Nationale, SE. Seini Oumarou

Issa Moussa / ONEP

indispensable pour adapter le budget général à la mandature qui démarre. Il sera certainement nécessaire de revoir la répartition des précédentes allocations budgétaires consenties aux différentes missions de l'Etat et également tenir compte des contraintes de fonctionnement que connaissent certaines institutions.

Quoiqu'il en soit, il nous faut travailler à plus de rationalité dans l'emploi des ressources publiques par une affectation encore plus judicieuse des crédits budgétaires.

A cet égard, chers collègues, je sais pouvoir compter sur votre esprit de discernement et de responsabilité pour que l'examen du projet de loi portant première rectification de la loi de

finances 2021 débouche sur des choix pertinents permettant à l'Etat de bien fonctionner tout en mettant en œuvre des mesures incitatives pour l'économie nationale. Il s'agit surtout de créer les meilleures conditions possibles permettant au Gouvernement d'entamer l'exécution des programmes faisant l'objet des sept axes de la Déclaration de politique générale du Premier Ministre, dès l'exercice budgétaire prochain. A cet égard, les modifications proposées au titre du présent collectif portent sur certaines mesures fiscales, des ouvertures additionnelles de recettes ainsi que des ouvertures et annulations de crédits.

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouver-

nement, Honorables collègues Députés,

Il est un devoir pour moi de vous rappeler et à travers vous à tous nos compatriotes que la citoyenneté passe par la contribution financière au fonctionnement de l'Etat.

Pour sa part, la Représentation nationale ne cessera jamais de le répéter : il est coupable pour tout citoyen de se soustraire à l'impôt. Mais, il faut cependant le reconnaître dans de nombreux cas, il revient à l'Administration fiscale de créer les conditions d'une meilleure contribution du citoyen. C'est le lieu donc d'en appeler au Gouvernement afin que la restructuration de cette Administration, entamée ces dernières années, se poursuive avec encore plus de fermeté, au besoin en lui octroyant les moyens matériels et financiers à la hauteur des résultats attendus.

A cet effet, j'exhorte le Gouvernement à poursuivre les réformes déjà engagées afin d'accroître le rendement de la fiscalité interne ainsi que celui de la fiscalité de porte. Aussi, faut-il accorder une attention particulière au contrôle de l'administration fiscale dans tous les segments du tissu national, la

modernisation des procédures de la télé déclaration et la facturation électronique de la T.V.A comme le prévoit le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2022-2024.

En outre, il n'y a pas que l'Administration fiscale qui a besoin de restructuration ; tous les autres démembrements de l'Etat ont besoin de s'adapter à la vision du Président de la République S.E.M Mohamed BAZOUM afin que la prospérité de notre pays que nous appelons de tous nos vœux, devienne une tangible réalité et que nous nous engageons, plus résolument, sur le chemin de l'émergence.

Pour l'heure, chers collègues députés, s'agissant de cette session extraordinaire, je sais pouvoir compter sur votre esprit de responsabilité pour que le seul point inscrit à l'ordre du jour soit examiné avec efficacité, dans la sérénité et la bonne humeur. Fort de cette certitude, je déclare ouverte la deuxième session extraordinaire de la 3^{ème} législature de la 7^{ème} République au titre de l'année 2021.

**Vive la République,
Vive le Niger,
Je vous remercie.**

Réunion de la Conférence des présidents

Peu après la cérémonie d'ouverture de la deuxième session extraordinaire au titre de l'année 2021, le président de l'Assemblée Nationale a présidé la Conférence des présidents dans la salle habituelle des réunions. Au cours de la réunion, les membres de cette instance parlementaire ont procédé à l'examen de l'ordre du jour et du calendrier des travaux de la 2^{ème} session extraordinaire au titre de l'année 2021.

Cette conférence a pris en compte la demande du gouvernement suite au conseil des ministres du lundi 12 juillet 2021, le

projet de loi portant première rectification de la loi n° 2020-67 du 10 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année budgétaire 2021 dont la commission saisie au fond est celle des Finances et du Budget tandis que les autres commissions parlementaires ont été saisies pour avis. Ensuite, au cours d'une courte plénière, les députés nationaux ont adopté à l'unanimité l'ordre du jour et le calendrier des travaux de la 2^{ème} session extraordinaire.

● Seini Seydou Zakaria



Lors de la conférence des présidents

Issa Moussa / ONEP

● Fin de la visite de travail et d'amitié du Président de la République à Alger (Algérie)

Le Président Mohamed Bazoum a regagné Niamey, hier

Au terme de la visite de travail qu'il a effectuée du 12 au 14 juillet 2021 à Alger, en Algérie, sur invitation du Président Abdelmadjid Tebboune, le Président de la République, Chef de l'Etat SEM. Mohamed Bazoum a regagné Niamey, hier.

Il faut rappeler qu'au cours de la journée de mardi, le Président Mohamed Bazoum a eu un entretien en tête-à-tête avec son homologue algérien qui l'a reçu en son Palais. A cette occasion, les deux Chefs d'Etat ont animé un point de presse conjoint au cours duquel le Président algérien, SEM. Abdelmadjid Tebboune, a précisé que les entretiens préliminaires entre les deux parties faisaient ressortir une "totale convergence" des deux pays sur l'ensemble des points évoqués par la partie nigérienne en faveur du "renforcement de la coopération dans tous les domaines, notamment l'hydraulique, le pétrole et les échanges commerciaux". A ce titre, les deux pays ont convenu de la réouverture de la frontière pour la relance des échanges commerciaux entre nos deux

pays. «Nous avons fait un point de notre coopération, et nous avons, le Président Tebboune et moi, dégagé les points d'intérêt sur lesquels nous avons eu un échange très fructueux, que ce soit dans le domaine de la sécurité que dans le domaine des questions à caractères éco-



Lors de la conférence de presse conjointe

nomique et social. J'ai fait part des grands projets que nous avons engagés dans la région de Diffa qui consiste à ramener dans leurs villages

respectifs les populations déplacées, certaines depuis 2015, du fait de l'insécurité. C'est une opération qui concerne plus de 100.000

personnes et pour laquelle nous avons besoin de deux types d'assistance d'urgence humanitaire et une assistance en vue du relèvement de l'économie au profit de ces populations vivant dans cette zone située à l'extrême Est du Niger. J'ai aussi émis le vœu de voir la levée définitive de la fermeture de la frontière pour que le flux des échanges soit tout à fait naturel entre nos deux pays», a souligné le Président Mohamed Bazoum.

● Assane Soumana

● Au Cabinet du Premier ministre Le Chef du gouvernement s'entretient avec l'ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite au Niger

Le Premier Ministre, Chef du gouvernement, S.E Ouhoumoudou Mahamadou a reçu, dans l'après-midi d'hier 14 juillet, l'ambassadeur plénipotentiaire du Royaume d'Arabie saoudite au Niger, M. Turki Bin Naji Al Ali.



Le Premier ministre (droite) et le diplomate saoudien

Issa Moussa / ONEP

● Visite du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à l'office du Baccalauréat du Niger (OBN)

«Nous voulons avoir des examens propres, qui ne doivent souffrir d'aucune irrégularité», a déclaré PhD Mamoudou Djibo

A quelques jours du début des examens du Baccalauréat, le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, PhD Mamoudou Djibo a effectué, hier après midi, une visite à l'Office du Baccalauréat du Niger (OBN). Il s'agit pour lui de s'enquérir du niveau des préparatifs et d'organisation du Baccalauréat session 2021.

A son arrivée, le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a été accueilli par le Directeur Général de l'Office du Baccalauréat du Niger (OBN), Pr Mounkaila Abdo Lawali Serki. PhD. Mamoudou Djibo a visité le magasin où sont stockés les matériels, le service d'inscription et enfin la Direction Générale de l'OBN. A la fin de la visite, le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a déclaré qu'étant le premier diplômé de l'enseignement supérieur et certainement l'examen le plus attendu de toute la Nation; de part certaines directives com-

munitaires, le BAC est un examen qui doit s'organiser dans la même période au niveau des pays de l'UEMOA. «La préparation et l'organisation sont fondamentales puisqu'il (le Bac) ouvre l'accès à l'enseignement supérieur, à l'université et aux autres écoles professionnelles où école d'enseignement général supérieur», a-t-il indiqué. Aussi, Ph DMamoudou Djibo a souligné qu'en cette période de pluie, il faut mettre en place les jurys le plus rapidement possible. Il faut également, sécuriser les documents, faire en sorte que toutes les équipes aussi bien les présidents du



PhD Mamoudou Djibo à l'OBN

Idrissa Hamadou / ONEP

jury, les membres du jury, les correcteurs soient en place. «Il est normal que je vienne moi-même chercher à connaître le niveau d'organisation, que je rende compte au Président de la République, au Premier ministre et à l'ensemble du gouvernement et que l'opinion nationale soit également rassurée que le Bac se prépare bien, dans de très bonnes conditions et s'il plait à Dieu, nous allons organiser un Bac propre. En tout cas tel est

notre ambition», a-t-il déclaré. Le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a par ailleurs invité tous les acteurs à s'impliquer pour le bon déroulement du baccalauréat de cette année. «Nous voulons avoir des examens propres, qui ne doivent souffrir d'aucune irrégularité. Nous avons eu déjà des alertes par rapport à des enseignants dont certains de nationalités étrangères qui parcourent les lycées pour recruter des can-

didats à la fraude moyennant un montant de 250.000 FCFA à 300.000FCFA», a-t-il relevé. Aussi, il a annoncé qu'une enquête est engagée pour identifier y compris ceux qui auront payé. La police est en train de suivre le réseau. «Nous attendons la fin des investigations. Les candidats et leurs parents, ainsi que les enseignants qui seront reconnus coupables dans cette tricherie organisée, seront tous poursuivis», a-t-il précisé. Selon PhD Mamoudou Djibo, nonobstant la poursuite judiciaire, l'enseignant qui se serait rendu coupable sera carrément radié de la fonction publique. «Tricher à un examen, c'est trahir le pays, nous ne pouvons pas l'accepter. Ceux-là qui s'engagent dans cette voie n'ont qu'à faire leurs valises pendant qu'il est encore temps», a-t-il précisé.

● Yacine Hassane

UMOA-Titres ANNONCE AU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS

RÉSULTATS DE L'ÉMISSION SIMULTANÉE DE BONS ET OBLIGATIONS DE RELANCE DU TRÉSOR DE CÔTE D'IVOIRE DU 13 JUILLET 2021

UMOA-Titres (UT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le mardi 13 juillet 2021, à la demande de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique de Côte d'Ivoire, l'émission simultanée de Bons et Obligations de Relance (OaR) du Trésor respectivement à quatre-vingt-onze (91) jours, cinq (5) ans et cinq (7) ans pour un montant de 60 milliards de FCFA.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics de Côte d'Ivoire en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette.

L'adjudication ouverte le 13 juillet 2021, suivant un système d'enchères à taux et prix multiples, a enregistré les résultats ci-dessous :

RESULTAT GLOBAL	
Montant global des soumissions (F CFA)	100 397 660 000
Dont ONC	ND
Montant retenu (F CFA)	65 999 660 000
Dont ONC	ND
Taux de couverture	167,33%

Émission simultanée du 13 juillet 2021	BAT 91 jours	OAT 5 ans	OAT 7 ans
Montant global des soumissions (F CFA)	49 860 000 000	53 937 660 000	5 600 000 000
Dont ONC	ND	ND	ND
Montant retenu (F CFA)	28 462 000 000	32 437 660 000	5 100 000 000
Dont ONC	ND	ND	ND
Montant Net	28 278 811 892	32 275 412 400	5 050 085 000
Taux Et Prix Marginal	2,5500%	99,1500%	99,7500%
Taux Et Prix Moyen Pondéré	2,5462%	99,4998%	99,0213%
Rendement Moyen Pondéré	2,56%	5,72%	5,93%
Nombre de soumissions	8	21	7
Nombre de participants	7	10	5
Taux d'absorption	69,66%	60,14%	91,07%

UMOA-Titres remercie, au nom du Trésor Public de Côte d'Ivoire, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Fait à Dakar, le 13 juillet 2021

Le Directeur
Adrien DIOUF



COMMUNIQUE DE PRESSE

(A l'attention des entreprises soumises à l'obligation de délivrer des factures certifiées)

Le Directeur Général des Impôts rappelle aux assujettis que la loi n° 2019-76 du 31 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année budgétaire 2020 et la loi 2020-067 du 10 décembre 2020 portant loi de finances pour l'année budgétaire 2021 ont, respectivement, institué la facture certifiée et renforcé le dispositif y relatif.

Il est ainsi fait obligation à tous les assujettis, autres que ceux bénéficiant de dérogations, exerçant une activité au Niger, de délivrer des factures certifiées, au moyen des Systèmes Electroniques Certifiés de Facturation (SECeF), à l'occasion de leurs transactions.

Le SECeF est un système basé sur deux composantes :

- Un Système de Facturation d'Entreprise (SFE) homologué et le Module de Contrôle de Facturation (MCF).

- Quand ces deux composantes sont réunies dans une seule machine, elle est appelée « Unité de Facturation » (UF).

La liste des logiciels homologués et des machines certifiées par la DGI sont publiés sur le site web de la Direction Générale des Impôts à l'adresse : www.impots.gov.ne.

L'arrêté n°474/MF/DGI/DL/CF/DIV-L du 20 novembre 2020 portant modalités d'utilisation des systèmes de facturation pris en application des dispositions de l'article 368 bis du Code Général des Impôts, définit les conditions et les modalités d'utilisation des SECeF et d'émission des factures certifiées relatives aux opérations de ventes de biens et de services.

Par le présent communiqué, le Directeur Général des Impôts invite l'ensemble des assujettis au respect scrupuleux des dispositions légales et réglementaires rappelées plus haut, avant le 1er septembre 2021, sous peine des sanctions prévues à l'article 953 du Code Général des Impôts.

Le Directeur Général des Impôts en appelle au sens de responsabilité, au civisme fiscal de l'ensemble des assujettis et à la synergie d'actions de tous les acteurs de la réforme pour en assurer le succès.

MAHAMANE MAL OUSMANE

CONDITIONS DE BANQUE AU TITRE DU SECOND SEMESTRE 2021 : BOA



Etablissement	Taux de base bancaire	Taux de débiteurs maximum	Date dernière modification	Taux des DAT Hors Epargne réglementée			Epargne contractuelle	Date de modification
				Minimum	Date de modification	Maximum		
BOA-NIGER	8,50%	12,5%	avr-16	3,50%	sept-14	5,90%	oct-20	3,50%

Marchés Publics

République du Niger
AGENCE DE MAITRISE D'OUVRAGE
DELEGUEE DE L'ENTRETIEN ROUTIER
(AMODER)

ADDITIF N°7

PLAN PRÉVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS 2021

Agence de Maîtrise d'ouvrage Délégée de l'Entretien Routier

DONNEES SUR LA PASSATION DES MARCHES																	
Réf. No. (1) initial e PPM	Objet du marché	PR M	GENERALITES		DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES					EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION				
			Mode de passatio n du marché (3)	Montan t Estimatif (Francs CFA) (4)	Accord DGCM P pour MNED (5)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)	Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date non objectio n du PTF (8)	Date d'invitatio n à soumissio n (9)	Date ouvertur e des offres (10)	Fin évaluatio n (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date non objectio n du PTF (13)	Date de signature du contrat (14)	Date approbati on par le CF et engage me nt comptable (15)	Délai exécutio n (mois) (16)	Source de Financeme nt (17)
1	Travaux d'aménagement d'un caniveau fermé en béton armé à Goudel	DA	Prévisio n	AOO	PM		13/07/2021	22/07/2021		23/07/2021	23/08/2021	28/08/2021	07/09/2021	14/09/2021	23/09/2021	deux mois	FER

DA : Directeur de l'AMODER

Le Directeur de l'AMODER
AWALY GOUZAYE

● Conférence finale du Projet «Adaptation au changement climatique, Développement agricole pour la sécurité alimentaire»

Echanges sur les outils développés pour la gestion du risque d'inondation au Niger

La ministre de la Fonction Publique et de la Reforme Administrative, Mme Ataka Zaharatou Aboubacar assurant l'intérim du ministre des Transports a présidé hier matin à Niamey, l'ouverture des travaux de la conférence finale du Projet «Adaptation au changement climatique, Développement agricole pour la sécurité alimentaire», ANADIA phase II. Ce projet mis en œuvre par la Direction de la Météorologie Nationale en collaboration avec plusieurs autres institutions est financé par l'Agence italienne pour la Coopération au Développement. Durant deux jours, différents sujets seront exposés par les experts du domaine de l'hydrométéorologie du Niger et de l'Italie. Les travaux portent aussi sur l'évaluation indépendante des effets du projet.

ANADIA est mis en œuvre au Niger par la Direction de la Météorologie Nationale en collaboration avec plusieurs autres Institutions étatiques nigériennes notamment la Direction de l'Hydrologie Nationale, la Direction Générale des Ressources en Eau du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, la Direction des Statistiques Agricoles du Ministère de l'Agriculture, la Cellule de coordination du système d'alerte précoce, CC/SAP et du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEED). La mise en œuvre de ce projet est faite avec le soutien du Centre National de recherche italien (CNR) à travers l'Institut de Bioéconomie (IBE) d'Italie qui coordonne le projet au niveau international

et l'Université Polytechnique de Turin (Italie) qui en est le bras scientifique.

Dans sa 2^{ème} phase, ANADIA, à travers une approche de recherche et formation pour le développement, a permis de développer, tester et mettre en œuvre des outils pour la gestion du risque d'inondation au Niger. Il s'agit notamment de l'assistance agrométéorologique aux producteurs, du Système Local d'Alerte Précoce aux Inondations de la Sirba (SLAPIS) qui est opérationnel depuis 2019, de la mise en place des Plans Villageois de réduction du risque climatique et l'élaboration d'une Base de données numérique sur les impacts des inondations au Niger. A l'ouverture des travaux, la ministre des Transports par in-

térim a déclaré que l'assistance Agrométéorologique aux Producteurs Ruraux est un outil efficace pour la réduction des risques climatiques sur l'agriculture mais aussi pour valoriser les opportunités que la variabilité climatique offre en cas d'année excédentaire. «C'est un processus qui a permis de renforcer la collaboration entre les différents niveaux étatiques et dont les autorités locales se sont appropriées», a ajouté Mme Ataka Zaharatou Aboubacar. Pour la ministre, cette activité mérite d'être mise à l'échelle et mise en œuvre de façon durable comme une activité régalienne de la Météo Nationale. Mme Ataka Zaharatou Aboubacar a précisé que le SLAPIS est un exemple de valorisation des connaissances scientifiques et locales intégrées avec des outils techniques et technologiques au profit des communautés locales qui sont parties prenantes à travers leur implication directe à cette initiative. «Sa mise en œuvre effective, l'année passée, a contribué à prévenir les populations riveraines de la Sirba mais aussi de la Ville de Niamey sur l'occurrence et les hausses des niveaux des crues, aidée en cela par les prévisions d'alerte de la Direc-



Seyni Moussa / ONEP

La ministre des Transports p.i. (2^{ème} à partir de la gauche) à l'ouverture de la conférence

tion de la Météorologie Nationale», a-t-elle indiqué. Auparavant, le ministre de l'Agriculture, Dr Alambéji Abba Issa a rappelé que la Stratégie de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable, l'Initiative 3N «les Nigériens Nourrissent les Nigériens» ont été adoptées et mise en œuvre depuis 2012 pour sortir définitivement le Niger des conséquences désastreuses des aléas climatiques et du cycle infernal des famines et garantir les conditions d'une pleine participation des populations. Selon le ministre de l'Agriculture, il s'agit de manière spécifique de renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes».

Pour sa part, la représentante de l'ambassade d'Italie au Niger a dit que cette initiative, fruit d'une décision conjointe du gouvernement italien avec celui du Niger, témoigne de la volonté italienne d'accompagner le Niger dans un important domaine qui est celui de la préservation des catastrophes environnementales dans lequel l'Italie et le Niger doivent relever des défis communs. Selon la représentante de l'ambassade d'Italie au Niger, la prévention des urgences humanitaires s'inscrit dans le cadre plus vaste des relations bilatérales entre l'Italie et le Niger qui a pu se consolider ces dernières années grâce également à l'ouverture de l'Ambassade d'Italie à Niamey en février 2017.

● Mamane Abdoulaye

● FAN/Armée de l'Air

Le lieutenant-colonel Sidi Oummar Ka Ismael Ka prend le commandement de la base aérienne 101

Une cérémonie de passation de commandement entre le colonel Moctar Ibrahim Diallo et le lieutenant-colonel Sidi Oummar Ka Ismael Ka s'est déroulée le mercredi 14 juillet dernier. A l'issue de cette cérémonie, le lieutenant-colonel Sidi Oummar Ka Ismael Ka a pris le commandement de la base aérienne 101 de Niamey. La cérémonie s'est déroulée sous les auspices du chef d'Etat-major de l'Armée de l'air, le colonel Salifou Mainassara en présence des sous-officiers, des militaires de rang, etc.

En prononçant la formule consacrant cette passation de commandement, le Chef d'Etat-major de l'Armée de l'Air (CEMAA), le colonel Salifou Mainassara a invité les sous-officiers et les militaires de rang de la Base Aérienne 101 à obéir aux commandements du lieutenant-colonel Sidi Oummar Ka Ismael Ka. La lecture de la formule a été suivie par l'exécution des protocoles militaires donnant ainsi le commandement effectif de la base aé-

rienne 101 au lieutenant-colonel Sidi Oummar Ka Ismael Ka. Le nouveau chef de la base aérienne 101 est de la promotion 1998 de l'Ecole Royale de l'Air de Marrakech (Maroc). Né le 2 septembre 1977 à Niamey, le lieutenant-colonel Sidi Oummar Ka Ismael Ka est marié et père de quatre (4) enfants. Breveté pilote de transport, l'actuel commandant de la base aérienne 101 a, à son actif, quatre mille cent (4.100) heures de vol.



Photo ONEP

Le CEMAA (de dos) remettant le fanion au nouveau Commandant de la base 101

Vaillant soldat, le lieutenant-colonel Sidi Oummar Ka Ismael Ka a un parcours militaire et des expériences professionnelles exceptionnelles. Son cursus académique militaire détaillé sur son CV note qu'il a fréquenté l'école Royale de l'Air de Marrakech (Maroc) de 1998-2003; l'école de Spécialisation Transport à Kenitra (Maroc) de 2003-2004. Ensuite il a suivi des cours de perfec-

tionnement à Pékin (Chine) en 2009 ; des cours d'Officier d'état-major (UNSOC) à Nairobi (Kenya) en 2013; des cours d'état-major à Bruxelles (Belgique) en 2014 et l'Ecole de Guerre (Allemagne) 2017-2019. Le lieutenant-colonel Sidi Oummar Ka Ismael Ka a occupé des postes de responsabilité au sein de l'armée, notamment, Pilote à l'Esca-

dron d'Aviation Légère (EAL) à la Base Aérienne 101 de Niamey de 2005-2008 ; Commandant d'Escadron Avion à la Base Aérienne 101 de Niamey de 2009-2011; Commandant d'Escadron d'Aviation Légère (EAL) à la Base Aérienne 101 de Niamey cumulativement Chef 5ème bureau adjoint à l'Etat-major de l'Armée de l'Air de 2011-2012 ; Commandant d'Escadron de Reconnaissance et de Surveillance Aérienne (ERESA) à la Base Aérienne 101 de Niamey cumulativement Chef 3ème bureau adjoint à l'Etat-major de l'Armée de l'Air de 2012-2014 ; Commandant d'Escadron de Reconnaissance et de Surveillance Aérienne (ERESA) à la Base Aérienne 101 de Niamey de 2015-2017 et Commandant de la Base Aérienne 501 de Diffa de 2019-2021.

● Abdoul-Aziz Ibrahim

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT
SECRETARIAT GENERAL
PROJET DE MOBILITE RURALE ET
DE CONNECTIVITE (PMRC)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

AMI N° 005/ME/SG/DMP-DSP/UCP/PMRC/2021

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ÉLABORATION DES PLANS D'ACTION DE RÉINSTALLATION COMPLET POUR LA 2^{ème} PHASE DES TRAVAUX DU PMR POUR LA 2^{ème} PHASE DES TRAVAUX DU PROJET DE MOBILITÉ RURALE ET DE CONNECTIVITÉ (PMRC)

1. Le Gouvernement de la République du Niger a demandé un financement de la Banque mondiale pour financer le Projet de Mobilité Rurale et de Connectivité (PMRC) et a l'intention d'utiliser une partie du montant du financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Elaboration des Plans d'Action de Réinstallation complet pour la 2^{ème} Phase des travaux du PMRC.

2. Les services de consultant (« Services ») comprennent : lire plus bas les Termes de référence.

3. L'Unité de Coordination du Projet de Mobilité Rurale et de Connectivité (PMRC) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'évaluation des dossiers sont ceux énumérés au point IV **Qualification et Expertise requises du Consultant dans les Termes de Référence**

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et en Août 2018, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection de consultant individuel, telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et en Août 2018.

6. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de l'Unité de Coordination du PMRC sise dans l'**enceinte du Ministère de l'Équipement au rond-point de l'Hôpital National de Niamey, Annexe abritant le Cabinet du Ministre de la Communication, Tél. : (+227) 20 73 54 38 aux heures suivantes : du lundi au jeudi de 8 h 00 à 17 h 00, et les vendredis de 8 h 00 à 12 h 00 (Heure locale = GMT + 1).**

7. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées en quatre (04) exemplaires (1 original + 3 copies), en personne à l'adresse ci-dessus, ou expédiées par courrier électronique aux adresses suivantes : pdilpapist@yahoo.fr et salifouabdou1@gmail.com, **au plus tard le 30 juillet 2021 à 12 heures 00 minutes (GMT +1)**. Les manifestations d'intérêt envoyées électroniquement doivent être en fichier non modifiable (pdf) ou équivalent.

8. En cas de non-confirmation dans un délai de 24 heures ouvrables après leur envoi, de la réception des dossiers transmis électroniquement, le Consultant doit faire un rappel d'envoi de la confirmation de la réception de son dossier aux adresses électroniques mentionnées ci-dessus. Les Consultants et l'Unité de Coordination du PMRC doivent vérifier dans les dossiers de Boîte de réception et de SPAM la réception des dossiers de manifestation d'intérêt électroniques et de toute autre communication relative à la manifestation d'intérêt.

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ELABORATION D'UN PLAN D' ACTIONS DE REINSTALLATION (PAR) DE LA DEUXIEME PHASE

DU PROJET DE MOBILITE RURALE ET DE CONNECTIVITE (PMRC) DANS LES REGIONS DE DOSSO, MARADI, TAHOUA, TILLABERI ET ZINDER

I.CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans sa politique nationale de développement, le Niger s'est fixé comme objectif, le développement socio-économique durable à travers la lutte contre la pauvreté. Ainsi, l'Etat a décidé dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sectorielle en matière de transport, de mettre un accent particulier sur la construction des routes en terre. Cette importance des transports routiers s'est traduite par l'élaboration de la Stratégie Nationale des Transports (SNT) « Routes et transports routiers » incluse dans un axe stratégique du Plan de Développement Economique et Social (PDES, 2017-2021).

Pour répondre à l'exigence des instruments de sa politique de développement, le Niger a sollicité et obtenu de l'Agence Internationale pour le Développement (IDA) un crédit pour le financement du Projet de Mobilité Rurale et de Connectivité (PMRC). Ce projet est une suite des financements antérieurs des projets d'appui au programme sectoriel des transports et compte se focaliser dans les régions de Dosso, Tahoua et Maradi, qui ont une forte densité humaine mais aussi un taux élevé de pauvreté par rapport à la moyenne nationale. Ces régions sont également des zones à hautes potentialités agricoles, où des projets comme le PARIIS (Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'irrigation au Sahel) et le PASEC (Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux risques Climatiques) sont déjà mis en œuvre. Donc l'intervention de PMRC développera une synergie entre les trois (3) projets surtout dans le désenclavement des grands bassins de productions agricoles.

L'objectif de développement du projet PMRC (ODP) est « Améliorer l'accès routier durable des populations aux marchés, aux sites de production agricole et aux services sociaux de base dans la zone d'intervention du projet ».

Trois (3) composantes ont été identifiées pour la mise en œuvre du PMRC à savoir (i) la Composante A : Aménagement de plus de 700 km de routes rurales dont 383 km pour la 2^{ème} phase avec entre autres la réalisation d'Etudes environnementales et sociales (CGES, CPRP, EIES), (ii) la Composante B : Appui à l'entretien des routes rurales et à la mobilité rurale et (iii) la Composante C : Coûts opérationnels pour financer entre autres la réalisation de Plan d'Actions de Réinstallation, des activités d'Engagement Citoyen et de lutte contre les Violences Basées sur le Genre y compris les Abus et Exploitation Sexuelle (AES), le Harcèlement Sexuel (HS), ainsi que la Violence Contre les Enfants (VCE).

Tout comme lors de la première phase du projet, le Gouvernement a entrepris pour la deuxième phase des études techniques qui porteront sur les « travaux d'aménagement des routes non revêtues dans les régions de Dosso, Tahoua, Maradi et de Zinder ». Un total de 383 km sera étudié dans ces régions et portera sur 18 tronçons. Le tableau n°1 annexé ci-dessous présente la répartition de ces tronçons et le nombre de kilomètres correspondant par région.

Le projet de Mobilité Rurale et de Connectivité (PMRC) dans les régions de Dosso, Tahoua, Maradi et Zinder aura des impacts environnementaux et sociaux négatifs qui pourraient nécessiter la réinstallation des populations affectées. Trois (3) politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale

pourraient être déclenchées dans la mise en œuvre du PMRC. Il s'agit des politiques opérationnelles 4.01 (Evaluation environnementale), 4.12 (Réinstallation Involontaire) et 4.36 (Forêts). Le projet est classé en catégorie B (effets environnementaux et sociaux potentiels modérés).

Aussi, afin de respecter la législation environnementale nigérienne en matière d'évaluation environnementale et sociale et les directives de la Banque Mondiale sur les mesures de sauvegarde environnementales et sociales, des études stratégiques pour la mise en œuvre des activités du PMRC ont été réalisées dès la première phase. Il s'agit entre autres du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) pour toute la durée du projet et pour l'ensemble des quatre régions concernées à savoir Dosso, Tahoua, Maradi et Zinder. Aussi, le PMRC a réalisé des études spécifiques en vue de l'élaboration d'instruments spécifiques dont une EIES et 3 PAR nécessaires pour la mise en œuvre de ces cadres stratégiques dans les trois régions de Dosso, Tahoua et Maradi couvertes par la première phase.

Les présents termes de référence concernent le recrutement d'un Consultant individuel pour l'élaboration d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) pour les dix-huit tronçons de la deuxième phase du PMRC.

II.OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif global de cette étude est d'élaborer un Plan d'Action de Réinstallation conforme aux exigences de la BM et à la législation Nigérienne en matière d'évaluation environnementale et sociale pour l'emprise des travaux d'aménagement des dix-huit (18) tronçons situés dans les quatre régions couvertes par la deuxième phase du PMRC. L'objectif principal de ce PAR est de veiller à ce que les conditions de vie des personnes affectées ne se détériorent pas à la suite du projet. Partant de ce fait, il s'agit spécifiquement de:

- Minimiser, dans la mesure du possible, la réinstallation involontaire et l'expropriation de terres, en étudiant les alternatives viables lors de la conception du projet ;
- S'assurer que les indemnités soient déterminées en rapport avec les impacts subis, afin de s'assurer qu'aucune personne affectée par le projet ne soit pénalisée de façon disproportionnée ;
- S'assurer que les personnes affectées, y compris les personnes vulnérables sont assistées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie, ou du moins de les rétablir en termes réels à leur niveau d'avant le déplacement ou à celui d'avant la mise en œuvre du projet, selon le cas le plus avantageux pour elles ;
- S'assurer que les activités de réinstallation involontaire et de compensation soient conçues et exécutées en tant que programme de développement durable, fournissant suffisamment de ressources d'investissement pour que les personnes affectées par le projet aient l'opportunité d'en partager les bénéfices.
- Effectuer un recensement complet des PAPs afin d'identifier tous les occupants et les détenteurs de droits fonciers, y compris leur occupation, l'usage du terrain et les droits qu'ils détiennent, pour chaque parcelle affectée par le projet, notamment là où les activités de construction vont requérir un déplacement physique, un déplacement économique (une perte d'actifs, de revenus ou une perte d'accès aux ressources), une expropriation, ainsi que les autres biens impactés. Le recensement comprendra toutes les personnes qui résident ou qui

Suite à la page 8

● Tillabéri

Le Médiateur de la République lance la caravane de vulgarisation du Guide du citoyen

Le Médiateur de la République, Me Ali Sirfi Maiga a procédé, hier mercredi 14 juillet 2021 à Tillabéri, au lancement de la campagne nationale de vulgarisation du Guide du citoyen. C'était en présence des autorités administratives et coutumières de la région, des représentants des organisations de la société civile, des groupements des femmes et jeunes et de plusieurs autres invités.

A cette occasion, le Médiateur de la République, Me Ali Sirfi Maiga a notifié que, «ce document vise à renforcer et à consolider la connaissance des citoyens relativement à la République, à l'Etat, aux services publics de manière à promouvoir et à renforcer l'exercice individuel de la citoyenneté, à améliorer le service public entretenant des rapports sains et loyaux avec les usagers». «Ce travail est le fruit d'une étude approfondie et très professionnelle, selon une démarche et une philosophie qui cadrent par-

faitement avec les missions dont je suis investi et le programme de notre partenaire», a-t-il expliqué. «Notre action s'inscrit dans une dynamique claire qui se nourrit du constat que de nos jours, l'administration publique se développe et se modernise de plus en plus, à une vitesse et suivant des techniques nouvelles, que même ceux qui l'animent ont du mal à contenir et à assimiler», a laissé entendre Me Ali Sirfi Maiga. «Or, la citoyenneté est avant tout l'art de vivre en symbiose dans un cadre républicain, clair et



Le Médiateur de la République (centre) lors du lancement

bien délimité, pratiquant les intérêts forts et définis de la conscience collective», a-t-il ajouté. Le Médiateur de la République a par ailleurs indiqué que, «cela implique pour tout citoyen, la connaissance de ce cadre et des mécanismes qui l'animent pour une jouissance pleine et entière de tous les services publics offerts par l'Etat». Prenant la parole à son tour, le gouverneur de la région,

M. Ibrahim Tidjani Katiella a déclaré que, «la vulgarisation de ce guide vient à point nommé, au moment où dans certaines zones de la région, les jeunes sont confrontés à des problèmes d'incivisme et d'intolérance liés à l'insécurité». M. Ibrahim Tidjani Katiella a enfin exhorté les participants à cet atelier à prêter une oreille attentive pour mieux appréhender le contenu du guide.

Quant au président de l'Organisation Nigérienne pour le Développement à la base du Potentiel Humain (ONDPH-Niger), Elhadj Idé Djerma-koye, il a remercié le cabinet du Médiateur de la République, l'USAID et Countrepart pour leur contribution à l'élaboration de ce guide. Le Représentant du maire de la Commune urbaine de Tillabéri a auparavant pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux participants. Après la région de Tillabéri, ce sera au tour des autres régions du Niger d'accueillir cette caravane de vulgarisation du Guide du citoyen, organisée avec l'appui financier de l'USAID via l'ONG Countrepart international Niger.

**Maimouna Mahamoudou
Touré
ANP/ONEP-Tillabéri**

● Dosso

Ouverture de la 1^{ère} session ordinaire du Conseil Régional pour l'année 2021

La première session ordinaire du Conseil Régional de Dosso au titre de l'année 2021 a débuté ses travaux hier mercredi au siège du conseil. Cette deuxième mandature du Conseil Régional est composée de 41 membres élus dont 11 femmes qui constituent l'organe délibérant du conseil, 27 membres de droit constitués de 19 députés nationaux, 8 chefs traditionnels dont un sultan, six chefs de canton et un chef de groupement peulh. Les membres élus du conseil sont issus de 7 partis politiques.

Au cours de cette session qui durera quatre jours, les conseillers régionaux adopteront le règlement intérieur du Conseil Régional et mettront en place des commissions spécialisées. Il sera aussi présenté un rapport sur l'état général de la région, les avantages à accorder aux membres des organes du Conseil Régional, la présentation et l'adoption du plan d'investissement annuel 2021 ainsi que la validation des microprojets du Fonds Commun Sectoriel de l'Education 2021. D'autres points non moins importants tels que la validation du manuel de procédures administratives, financières et comptables du Conseil régional ainsi que la présentation de l'exécution à mi-parcours du budget du Conseil Régional seront au centre des dé-

bats. La cérémonie d'ouverture de cette session a été présidée par le président du Conseil Régional de Dosso M. Maman Tourba en présence du Secrétaire général du ministère de l'intérieur et de la décentralisation M. Seydou Halidou en tant que personne ressource, du secrétaire général de la région de Dosso M. Assoumana Amadou, des députés au titre de la région, des cadres techniques ainsi que de nombreux invités de marque. Dans le discours qu'il a prononcé à cette circonstance, le président du Conseil Régional de Dosso M. Maman Tourba a fait un rappel des élections présidentielles, législatives, régionales et locales qui se sont bien déroulées et qui ont consacré pour la première fois au Niger une alternance



Lors de l'ouverture de la session du CR Dosso

démocratique. L'année 2020 a souligné le tout nouveau président du Conseil Régional de Dosso a été marquée par l'insécurité qui a fait plusieurs victimes au sein des FDS et de la population civile. A cette circonstance, M. Maman Tourba a présenté les condoléances attristées du Conseil Régional de Dosso au Président de la République, au gouvernement et aux familles des disparus. Le président du Conseil Régional de Dosso a salué à sa juste valeur le travail remarquable des conseillers pendant la première mandature du Conseil Régional. Ce qui a abouti à l'élaboration dans les délais requis du schéma régional d'aménagement du territoire, du plan de

développement régional ainsi que le schéma d'aménagement foncier. M. Maman Tourba a appelé les membres du conseil à la cohésion, la synergie et la pertinence des décisions à prendre qui permettront au Conseil Régional de mener à bien sa mission. Le secrétaire général du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation intervenant s'est dit honoré de prendre part à cette première session du nouveau Conseil Régional de Dosso. M. Seydou Halidou a entretenu l'assistance sur la cohésion sociale, la signification de la composition du Conseil Régional en tant qu'instance délibérante. Il a aussi invité les conseillers régionaux à faire d'abord honneur à leur région quelle que

soit leur appartenance politique, seule condition de mériter leur mandat. M. Seydou Halidou a aussi évoqué le rôle des conseillers régionaux tout en les invitant à rendre opérationnelles les commissions spécialisées. Auparavant, le secrétaire général de la région de Dosso M. Assoumana Amadou a indiqué que les autorités régionales accordent beaucoup de crédit au Conseil Régional. M. Assoumana Amadou a demandé aux conseillers régionaux de mettre d'abord en avant l'intérêt de la région pour qu'au finish on trouve un mandat parfait de manière palpable. La question sécuritaire a constitué le principal axe de l'intervention du secrétaire général de la région de Dosso. Dans la région de Dosso a souligné M. Assoumana amadou, il y a des zones susceptibles d'être en insécurité si l'on ne prend pas garde. Des dispositions, a-t-il dit ont été prises avec l'appui des partenaires pour organiser des caravanes de sensibilisation des populations.

**Mahamane Amadou
ANP-ONEP/Dosso**

utilisent les emprises du projet, soit de façon permanente ou saisonnière, y compris les squatters.

• Documenter son statut de la PAP, y compris son niveau de vulnérabilité socioéconomique, échanger avec elle, évaluer de façon objective et selon des paramètres du marché (coût intégral de remplacement et de restauration) les pertes et dommages qu'elle subit, échanger avec elle et convenir d'une entente pour la compensation ;

• Consulter toutes les personnes affectées par le projet (PAP) et s'assurer qu'elles ont l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus d'élaboration et de mise en œuvre des activités de réinstallation involontaire et de compensation ;

• Déterminer avec les PAP les options de compensation les plus adaptées en fonction des impacts subis, afin de s'assurer qu'aucune personne affectée par le projet ne voit son niveau de vie diminué par le projet et aussi sur les aspects d'intérêt collectif (accès aux infrastructures sociocommunautaires notamment l'école pour les enfants des ménages à déplacer physiquement, etc.) ;

• Établir un processus de compensation équitable, transparent, efficace et rassurant ;

• Assister les personnes affectées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie, ou du moins à les rétablir, en termes réels, à leur niveau d'avant le déplacement ou à celui d'avant la mise en œuvre du projet, selon le cas le plus avantageux pour elles ;

• Concevoir et exécuter les activités de réinstallation involontaire et d'indemnisation en tant que programmes de développement durable, en fournissant suffisamment de ressources d'investissement pour que les personnes affectées par le projet aient l'opportunité d'en partager les bénéfices ;

• Produire une analyse socio-économique (sur la base d'un échantillon représentatif de PAP), qui permettra de décrire les caractéristiques socio-économiques du milieu à la lumière des impacts physiques et économiques du projet, y compris l'identification de l'ensemble des impacts liés aux déplacements économiques des PAP, pour notamment en déduire des indicateurs de base pour le suivi de la restauration de leurs qualités de vie ;

• Identifier l'ensemble des impacts liés aux déplacements économiques pour les PAP et élaborer un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance intégré dans le PAR qui répondra aux meilleures pratiques internationales ;

• Accorder une attention spéciale aux besoins des personnes les plus vulnérables parmi les populations déplacées, etc.

III. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de la présente étude, le consultant devra déposer un PAR en conformité avec les législations nationales et les exigences de la Banque mondiale notamment la politique opérationnelle (PO 4.12) relative à la « réinstallation involontaire des populations », ainsi qu'en accord avec la réglementation nationale en vigueur. Le PAR devra couvrir au minimum les éléments ci-dessous (lorsqu'un élément n'est pas adapté à la situation du projet, il convient de le noter dans le plan de réinstallation en le justifiant) :

• Description générale du projet et de la zone d'intervention et Principaux objectifs de la réinstallation ;

• Identification : i) des composantes ou des activités qui donnent lieu à la réinstallation du projet, ii) de la zone d'impact de l'élément ou l'activité, iii) des alternatives envisagées pour éviter ou minimiser la réinstallation et iv) des mécanismes mis en place pour minimiser la réinstallation, dans la mesure du possible, pendant l'exécution du projet ;

• Analyse du cadre juridique de l'expropriation pour cause d'utilité publique/ compensation/ réinstallation, en considérant le cas spécifique du projet et les dispositions du Cadre de Politique de Réinstallation du projet (si disponible, approuvé et publié) ; et Eligibilité /

identification des personnes déplacées/affectées, catégorisation des PAP, éligibilité à l'indemnisation et de l'aide à la réinstallation des personnes n'ayant pas des droits fonciers, et fixation des dates buttoirs ;

• Analyse socio-économique : avec la participation de personnes potentiellement déplacées, y compris les résultats d'une enquête de recensement couvrant i) les occupants actuels de la zone touchée, ii) les caractéristiques standard des ménages déplacés, iii) l'ampleur de la perte prévue - totale ou partielle - des actifs ; (iv) les informations sur les groupes vulnérables, v) les dispositions pour mettre à jour l'information,

• Cadre institutionnel de la réinstallation, couvrant i) l'identification des organismes chargés des activités de réinstallation et des ONG qui peuvent avoir un rôle dans la mise en œuvre du projet, ii) une évaluation de la capacité institutionnelle de ces organismes et ONG, et iii) toutes les mesures qui sont proposées pour renforcer la capacité institutionnelle des agences et ONG chargées de la mise en œuvre de la réinstallation ;

• Evaluation des pertes : vi) l'inventaire des biens affectés, vii) les services d'infrastructure et sociaux publics qui seront éventuellement affectés, et les caractéristiques sociales et culturelles des communautés déplacées ; méthodologie utilisée pour évaluer les pertes afin de déterminer leur coût de remplacement, et description des types et niveaux de rémunération proposés en vertu du droit local et les mesures supplémentaires qui sont nécessaires pour atteindre le coût de remplacement des biens perdus ;

• Mesures de réinstallation : description des packages de rémunération et d'autres mesures de réinstallation et d'appui en particulier celles liées à la problématique des violences basées sur le genre (VBG) y compris l'exploitation et abus sexuel (EAS), le harcèlement sexuel (HS) et les mesures liées à la riposte face à la pandémie du COVID 2019.

• Protection et gestion de l'environnement du site de réinstallation s'il y a lieu ;

• Participation communautaire des personnes affectées ;

• Procédures de règlement des griefs : mécanisme, dispositif, circuit de traitement, délais, personnes à contacter et ce en référence au système de gestion des plaintes mis en œuvre dans le cadre du PMRC ;

• Responsabilités organisationnelles de la mise en œuvre du PAR ;

• Calendrier de mise en œuvre de l'ensemble des activités de réinstallation, le calendrier doit indiquer comment les activités de réinstallation sont liées à la mise en œuvre de l'ensemble du projet ;

• Coûts et budget : avec des tableaux montrant les estimations des coûts détaillés pour toutes les activités de réinstallation, calendriers de dépenses, les sources de fonds et des arrangements pour le paiement des compensations ;

• Suivi et évaluation : avec des indicateurs de suivi de performance sur les résultats des activités de réinstallation, la participation des personnes déplacées, la gestion des griefs, l'évaluation de l'impact de la réinstallation ;

• Annexes requises :

o Liste des personnes rencontrées ;

o PV signés des consultations et liste de présence ;

o Liste des PAP et liste des personnes vulnérables,

o Fiches individuelles de compensation et des biens affectés (avec la photo de la PAP, son identité complète, son contact, les pertes subies, les mesures des compensations et d'appui, les montants correspondants, etc.)

o Accord signé par chaque PAP,

o Base des données sur la PAP : récapitulatif des compensations / appui, sous forme de tableau Excel avec la liste complète des PAP, les pertes subies par chacune, les coordonnées géographiques des biens immobiliers touchés (bâtiments, arbres, ...), les compensations et les appuis, l'évaluation de montants correspondants (unité considérée, quantité, cout unitaire, montant),

o Fiche de réclamation et un résumé du dispositif de

recueil et de traitement des réclamations avec les noms et les contacts des personnes à contacter.

Le PAR doit être rédigé de manière précise et concise et contenir toutes les annexes listées, afin de faciliter la mise en œuvre réussie dans les délais requis. Le consultant tiendra compte du délai de validation du PAR provisoire auprès des parties prenantes locales. Le processus de consultation/validation doit être décrit dans le rapport final avec tous les PV des engagements convenus en annexe.

Le Consultant en charge de l'élaboration du PAR participera à la mission de vérification et audience publique organisée par les structures régionales du BNEE. Par la suite, un atelier d'examen et d'évaluation du rapport du PAR sera organisé par le BNEE où le consultant est tenu de participer également pour répondre à certaines questions et d'intégrer toutes les observations afin de fournir un rapport final accepté par la Banque et le BNEE.

IV. QUALIFICATION ET EXPERTISE REQUISE

Le consultant devra être un consultant individuel possédant une expérience avérée dans l'élaboration de PAR des projets financés par la Banque mondiale. Mais il mettra en place une équipe comprenant au minimum un Chef d'équipe (spécialiste en réinstallation), un sociologue (spécialiste de la consultation des populations), un spécialiste des systèmes d'information géographiques, un expert en base données.

Il devra avoir un diplôme BAC+5, de formation socio-économiste, sociologue, anthropologue, environnementaliste ou agronome. Il devra impérativement avoir dirigé au moins cinq (05) missions d'élaboration des PAR pour des opérations comparables au PMRC et au moins 10 ans d'expériences professionnelles confirmées dans la conception, l'organisation et le suivi d'enquêtes socio-économiques. La réalisation d'un PAR regroupant plusieurs tronçons dans au moins deux régions serait un atout.

V. DUREE DE LA MISSION

A compter de la date de notification du contrat, la mission couvrira un délai de prestation de cinquante (50) jours, comprenant la rédaction du rapport provisoire et du rapport final qui prendra en compte les observations émises par la Banque mondiale et le Bureau National des Evaluation Environnementales (BNEE). La charge de travail du Consultant est estimée à 50 homme-jours répartis comme suit :

• Préparation méthodologique et recherche documentaire : 05 jours

• Réalisation de la mission sur le terrain : 25 jours

• Rédaction du rapport provisoire : 12 jours

• Atelier de restitution rapport provisoire : 03 jour

• Rédaction du rapport définitif et dépôt : 05 jours

LIVRABLES

Au cours de cette prestation, les documents ci-après devront être produits et déposés à l'Unité de Coordination du Projet (UCP/PMRC) :

• Un rapport de démarrage qui décrit la méthodologie, les objectifs, les ressources effectivement mobilisées, le calendrier détaillé, un projet de table des matières ;

• Un rapport provisoire en cinq (5) exemplaires et en version électronique sur support USB (version Word et PDF) sera soumis à l'approbation de la Banque mondiale.

Ce rapport sous la responsabilité du consultant, sera également soumis à l'examen et l'évaluation par le BNEE à travers un comité technique mis en place par le Ministère en charge de l'Environnement.

• Un rapport final ayant intégré les observations, y compris les commentaires de la Banque mondiale et les suggestions de toutes les parties prenantes sur sa version provisoire. Il sera produit en dix (10) exemplaires et en version électronique sur support USB (version Word, et PDF).

ORGANISATION DE LA MISSION

Le Consultant tiendra compte dans son offre de tous les frais logistiques et des ressources humaines nécessaires à la bonne exécution de ses prestations sur le terrain. Il dirigera le travail des missions d'enquêtes sur le terrain. L'Unité de Coordination du PMRC et la Direction Générale des Routes Rurales appuieront le consultant pour réaliser sa mission. Elles mettront à sa disposition la documentation disponible réalisée dans le cadre de la préparation du Projet et toutes autres informations jugées nécessaires ainsi que les contacts des principaux acteurs intervenant dans le projet.

Annexe 1 : Situation des 18 tronçons de la deuxième phase du PMRC

Région	Département	Commune	Tronçon	Linéaire (km)	
Dosso	Doutchi	Dan Kassari	Embranchement RN1 - koulikin kava	5	
		Kitché	Gafawa-Kerm Gabau-Camau	10	
	Gaya	Tanda	Bakar Kassa - Takoundava - Tombo Kasso	6,3	
			Embranchement route latérale - Bangou Bi	3	
TOTAL				24,8	
Tahoua	Tahoua	Tahoua	Falata - Souma-Douaji	4	
		Kalfou	Tahoua commune - Tadiou site	7	
		Tahoua	Sama - Kaniya - Galmaoua	8	
	Madaoua	Bangou	Bangou - Doyonawa	Bangou-Falansa-Boua-Bouki	8,7
			Guidan Ali-Gongoro-Guidan Maidouma-Kabohi	25,2	
			Guidan Ali-Nakouma-Gao	24,4	
			KDB-Akaki	13	
			RN1E PK535 Réin-Marzo-Chano	7,4	
				60,1	
				157,8	
Tilabéri	Kella	Brouéle site maracher de Kongou	7		
TOTAL				7	
Maradi	Tibiri	Tibiri	Tibiri-Danya-Banza-Guidan Sori	22,4	
	Guidan Rasmaji	Guidan Sori			
TOTAL				22,4	
Zinder	Magaria	Magaria	Magaria-Ara - Koulo-Gani-Mai gaga-Faraye-Kambou-Eouwan	37,9	
		Dan Tchou	Kawa-Baka-Dyabo-Bangaya-Dan Bama-Mai Iddi-Garia-Mado-Danchio-Angoul-Gou-Jela-Frontière Nigeria		
	Gouré	Gouré	Gouré-Odo-Bouari-Frontière Nigeria	110	
		Bouari			
	Mattsey-Magaria	Kouara-Soussamboutou	RN10 PK59 Dadikouwa-Soussamboutou	23	
TOTAL				170,9	
TOTAL GENERAL				382,9	

ANNEXE 2 : Le Plan du rapport

Le Consultant produira un rapport détaillé qui satisfait aux résultats décrits précédemment, et dont le contenu minimum suit le plan ci-après :

Résumé exécutif en français

Résumé exécutif en anglais

Tableau/Fiche récapitulative de la compensation

Introduction : fait la mise en contexte du Projet et la justification de l'élaboration du PAR. Elle annonce les différents chapitres du PAR.

Chapitre I : Démarche méthodologique d'élaboration du PAR : qui décrit la revue documentaire, les étapes de la phase terrain ainsi que les consultations publiques menées lors de l'élaboration du PAR.

Chapitre II : Description détaillée des activités du projet qui donne les objectifs et les résultats attendus du Projet, les Composantes du Projet ainsi que les activités en fonction des sous-composantes notamment celles qui induisent la réinstallation

Chapitre III : Description des caractéristiques socio-économiques du milieu récepteur du Projet

Cette partie donne :

•Aspects/enjeux socio-économiques, démographiques, (opportunités, risques, fragilité des moyens de subsistance, etc.) de la zone d'influence

•Régime/statut/contraintes du foncier dans l'aire d'influence du projet

•Profils des acteurs situés dans l'aire d'influence du projet (site, emprise, riveraine)

•Profils des personnes affectées par la réinstallation y

compris leurs niveaux de vulnérabilité

Chapitre IV : Description des biens et personnes affectés

Cette partie doit décrire :

•Méthodologie de recensement des biens et personnes affectés

•Typologie des biens affectés par zone traversée

•Présentation du résultat de recensement

Chapitre V : Impacts sociaux et économiques du projet sur les personnes affectées

Il s'agit de :

•Analyse des besoins en terre pour le projet

•Analyse des impacts et effets indirects de la perte temporaire ou permanente du foncier et des sources de moyen d'existence

Chapitre VI : Cadre juridique et institutionnel de la réinstallation

Il s'agit de traiter :

•Aspects d'acquisition de propriété foncière au Niger de par les dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaire, les droits fonciers et procédures d'expropriation (y compris prise en compte des exigences des politiques de la Banque)

•Analyse comparative du cadre juridique national et les dispositions du nouveau cadre environnemental et social de la Banque en matière de réinstallation

•Cadre institutionnel de l'expropriation/paiement des impenses pour cause d'utilité publique

•Rôle de l'unité de coordination du projet

•Rôles et responsabilités des autorités (Ministère de tutelle, Mairies) et structures impliquées dans la mise en œuvre du plan de réinstallation

Chapitre VII : Évaluation des biens affectés par le projet en détaillant

•Méthodologie d'évaluation des biens,

•Évaluation des coûts de pertes de revenus

•Aide d'urgence aux personnes vulnérables ;

•Principes et taux applicable pour la compensation

•Estimation des pertes effectives et de leur indemnisation

•Récapitulatif des coûts des biens affectés par le projet,

Chapitre VIII : Description des indemnités proposées et autres mesures d'assistance à la réinstallation

Cette partie du PAR doit décrire :

•La forme d'indemnités souhaitées par les personnes affectées,

•La procédure d'indemnisation ou de compensation

•Les principes d'indemnisation et de compensations,

Chapitre IX : Critères et délais d'éligibilité des personnes affectées

Il s'agit de :

•Estimer des pertes effectives et de leur indemnisation

•Déterminer les ayant droits,

•Faire l'évaluation des droits

•Évaluer les critères l'éligibilité des PAP recensés,

•Déterminer les principes et taux applicables pour la compensation

Chapitre X : Consultations publiques tenues avec les PAP Il s'agit de :

•Méthodologie, principes et critères d'organisation

•Participation et représentation des PAP,

•Résumé des points de vue exprimés par catégorie d'enjeu et préoccupations soulevées par les PAP,

•Prise en compte des points de vue exprimés par les PAP

•Divulgaration et consultations relatives aux critères d'éligibilité

•Principes d'indemnisation et estimation des pertes subies,

•Négociation avec les PAPs des compensations accordées,

•Conclusion d'ententes ou tentative de médiation,

•Paiement des indemnités,

•Mise en œuvre des compensations,

•Appui aux personnes affectées et le règlement des litiges Chapitre XI. Mesures de réinstallation physique : Il s'agit de la :

•Sélection et préparation des sites de réinstallation

•Protection et gestion environnementale

•Intégration avec les populations hôtes

Chapitre XII : Procédures de traitement des plaintes, d'arbitrage et Mécanisme de Gestion des Plaintes.

Cette partie sera abordée à travers

•La description des types de plaintes et conflits,

•Un aperçu du mécanisme proposé (Avant le déplacement de population et Pendant la mise en place du PAR :

•Un enregistrement des plaintes et Mécanisme de résolution à l'amiable,

•Une assistance juridique et arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du PAR

Chapitre XIII : Assistance aux personnes vulnérables

Cette partie comprendra :

•L'identification des personnes vulnérables

•La description des types de personnes et groupes vulnérables

•Les actions en direction des groupes vulnérables,

•Les types d'actions d'assistance aux personnes vulnérables,

•Les moyens affectés à l'assistance aux personnes vulnérables;

Chapitre XIV : Budget et Calendrier d'exécution du plan d'action de réinstallation

Il s'agit de présenter :

•Estimations des coûts par rubriques pour toutes les activités de réinstallation,

•Ajustements pour tenir compte de l'inflation et d'autres imprévus

•Dispositions prises pour la disponibilité des fonds en temps utiles

•Sources de financement de la réinstallation

•Calendrier des décaissements et de mise en œuvre du PAR

•Arrangements pour garantir la disponibilité des fonds en temps opportun ;

Chapitre XV : Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PAR

Il s'agit de définir les :

•Dispositions pour la surveillance des activités de déplacement et de réinstallation par l'UCP,

•Dispositions pour le Contrôle par des tiers que la Banque considérera comme appropriés.

Ce qui permettra :

•D'assurer une information complète et objective ; des indicateurs de suivi de la performance

•De mesurer les intrants, les produits et les résultats des activités de réinstallation ;

•D'apprécier la participation des personnes déplacées dans le processus de suivi ;

•De faire une l'évaluation des résultats pour une période raisonnable dès la fin de toutes les activités de réinstallation ;

•D'utiliser les résultats de la surveillance de la réinstallation pour orienter la mise en œuvre ultérieure.

•De définir les organes de suivi, leurs rôles et responsabilités

•De définir le format, le contenu et la destination des rapports finaux

•Déterminer le coût global des activités de suivi et évaluation

Conclusion

Références et sources documentaires

Annexes

•PV signé des séances publiques et autres réunions

•Fiche de recensement individuel de chaque PAP y compris titres/pièces fournis

•Liste exhaustive des personnes rencontrées

● Décentralisation

Le ministre délégué en Charge de la Décentralisation rencontre les receveurs municipaux Niger

Le Ministre délégué en charge de la Décentralisation Dardaou Zaneidou a présidé le lundi 12 juillet dernier à Zinder, la 2^{ème} Rencontre de renforcement des capacités des receveurs municipaux des Collectivités territoriales du Niger placée sous le thème "Séparation des pouvoirs entre l'ordonnateur et le Comptable".

A cette occasion, le ministre Dardaou Zaneidou a souligné les réformes entreprises par son département ministériel, qui une fois abouties, permettront aux collectivités territoriales de se doter des ressources humaines afin d'accomplir leurs missions et la délivrance des services publics de qualité. Le président de l'Association des receveurs municipaux

du Niger M. Alio Amadou a déclaré que l'organisation de cette formation répond à un double impératif : celui de renforcer périodiquement les compétences des agents chargés de l'exécution du budget des communes d'une part et de favoriser une gestion financière saine des ressources des collectivités territoriales d'autre part. M. Alio Amadou a



Le Ministre délégué Dardaou Zaneidou (1^{er} à partir de la gauche)

salué le ministère de l'Intérieur pour tous les efforts déployés ces dernières années pour mettre à l'abri les receveurs municipaux de certaines pressions mais aussi pour les réformes en-

gagées afin de les mettre dans des conditions acceptables de travail.

Le gouverneur de Zinder a, dans son intervention, indiqué que la mobilisation des ressources financières et

leur bonne gestion constituent une préoccupation des plus hautes autorités de la 7^{ème} République " engagées à restaurer la crédibilité et l'efficacité des collectivités territoriales pour une transformation structurelle à la base." Cette rencontre, faut-il le préciser qui est prévue pour durer deux jours, a été conjointement organisée par l'Association des receveurs municipaux Niger et la Direction Générale des Collectivités territoriales.

Sido Yacouba et Halima Dan Zagui (ASCN) ANP-ONEP/Zinder

● Remise de témoignage officiel de satisfaction à la cheffe section Communication pour le Développement au niveau de l'UNICEF

Mme Dorina Andreev-Jitaru honorée par le ministère de la Santé Publique

Le directeur de la Communication du ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales, M. Mahamidou Illo, a procédé à la remise officielle d'un témoignage de satisfaction à Mme Dorina Andreev-Jitaru, cheffe section Communication pour le Développement au niveau de l'UNICEF qui quitte le Niger pour l'Asie du Sud. Cette cérémonie s'est déroulée hier, dans l'enceinte dudit Ministère, en présence des membres de la Commission Changement Social et Comportemental de Lutte contre la COVID-19.

Le directeur de la Communication du Ministère de la Santé Publique a, au nom des plus hautes autorités, exprimé sa profonde gratitude et ses vifs remerciements à Mme Dorina Andreev-Jitaru pour toutes les actions exemplaires réalisées au profit du secteur de la santé, secteur qui constitue d'ailleurs une priorité pour le gouvernement de la République du Niger. Avec ses 20 ans d'expérience, Mme Dorina a une expertise dans le domaine du changement de comportement, des normes sociales et des recherches liées aux perceptions et aux comportements. «Avec 2 ans au Niger, vous avez été activement engagée dans la réponse à l'épidémie de Covid-19 et vous avez appuyé le ministère de la Santé du Niger, en étant le co-lead de la Commission Change-

ment Social et Comportemental, appuyant la mise en place d'un nombre d'innovations numériques et sociales», a relevé M. Mahamidou Illo.

A travers la section communication pour le Développement, la cheffe section Communication pour le Développement au niveau de l'UNICEF a, selon M. Mahamidou Illo, beaucoup appuyé le secteur de la santé. Ces appuis multiformes se sont manifestés, entre autres, par sa participation aux travaux du comité technique national de lutte contre la COVID-19 ; ses contributions très riches aux discussions durant les travaux de la commission Changement Social et Comportemental de lutte contre la COVID-19; ses appuis pour un financement plus accru



Illo Mahamidou remettant le témoignage à Mme Dorina A. Jitaru

la COVID-19. «Dans le cadre de l'exercice de vos fonctions à la tête de la section communication pour le développement, depuis l'année 2020, vous vous êtes pleinement investie dans la promotion de la santé au Niger. Grâce à votre leadership et à votre détermination, vous avez su orienter la commission changement social et comportemental à s'engager dans l'amélioration des messages et supports de communication pour une meilleure santé de la population. Vous avez contribué à la mobilisation des fonds destinés aux régions et à la commission Changement Social et Comportemental. Cela illustre bien votre volonté affichée pour l'intérêt général de

la population», a apprécié le Directeur de la Communication.

«Cette cérémonie constitue donc une marque de reconnaissance de vos efforts que nous souhaitons magnifier de la façon la plus solennelle. Je me réjouis ainsi que ce grand honneur récompense et couronne en quelque sorte les éminents services rendus au peuple nigérien. A cet effet, au nom de Son Excellence Monsieur Mohamed Bazoum, Président de la République, Chef de l'Etat et au nom du gouvernement et celui de la population, et eu égard à toutes ces actions exemplaires que vous avez réalisées, j'ai l'honneur de vous décerner ce témoignage offi-

ciel de satisfaction», a conclu le directeur de la Communication du Ministère de la Santé Publique, de la Population et de l'Action Sociale, M. Mahamidou Illo.

Emue par cette marque de reconnaissance à l'égard de sa modeste personne, la Cheffe section communication pour le développement au niveau de l'UNICEF, Mme Dorina Andreev-Jitaru a remercié les initiateurs avant de les rassurer de son entière disponibilité de continuer à appuyer le ministère de la Santé du Niger à travers les moyens modernes de communication.

● **Aïchatou Hamma Wakasso**

● *Atelier d'information et de sensibilisation des journalistes de l'espace UEMOA à Ouagadougou (Burkina Faso)*
Pour une plus grande visibilité des actions de l'Union au profit des populations de l'espace communautaire

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a organisé du 12 au 14 juillet à Ouagadougou au Burkina Faso un atelier d'information et de sensibilisation sur les chantiers de l'espace à l'attention des journalistes issus des pays membres. Une trentaine des journalistes ont pris part à cette rencontre. La Commission de l'UEMOA a initié cet atelier afin de partager avec les journalistes les informations nécessaires concernant ce qu'elle entreprend au quotidien pour faire de l'Union un espace de prospérité partagée.

Cet atelier d'information et de sensibilisation vise, de manière concrète, à contribuer à l'amélioration des informations relayées par la presse des Etats membres sur le processus d'intégration régionale. Il s'est agi de façon spécifique d'entretenir les participants sur des thématiques portant sur la paix et la sécurité, la surveillance multilatérale, la sécurité alimentaire, les échanges intra-communautaires, l'enseignement supérieur, le travail et le dialogue social, le droit communautaire. La rencontre a été fructueuse à l'issue des échanges ayant caractérisé la présentation des différentes thématiques. Ce qui permettra aux uns et aux autres de produire des articles des presses et des émissions permettant d'informer et de sensibiliser les populations sur les questions de l'heure. Toutes les actions entreprises par la Commission de l'UEMOA concourent

à renforcer l'intégration entre les Etats membres, à développer la situation socioéconomique de l'espace commun et à créer un cadre de vie approprié aux populations en tenant compte du contexte. Il ressort des différentes communications que l'Union a consenti d'énormes efforts en matière d'investissement dans le secteur de l'agriculture pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le secteur économique a également connu des avancées malgré le contexte mondial marqué par la COVID-19 et celui régional exacerbé par la détérioration de la situation sécuritaire au niveau de la zone dite de trois frontières qui est confrontée à des attaques terroristes. Pour ce qui est de l'enseignement, des investissements ont été effectués pour accompagner le secteur en vue d'aboutir à l'organisation du Baccalauréat unique, soutenir les universités

de l'espace pour qu'elles s'adaptent au contexte international. Des actions ont été amorcées par l'institution dans le domaine de la mobilité des étudiants, des chercheurs et enseignants ; la promotion de l'excellence en octroyant des bourses d'excellence ; l'accroissement de la professionnalisation en encourageant une meilleure articulation entre la formation et l'emploi ; l'amélioration de l'offre régionale de la formation et de recherche de niveau 3^{ème} cycle dans l'UEMOA ; etc. S'agissant du Conseil du travail et du dialogue social, un travail remarquable a été mené au regard des résolutions importantes prises dont l'objectif est de protéger les populations œuvrant dans divers secteurs d'activités contre des abus et autres pratiques malsaines. Des avis ont été émis par l'Assemblée Générale du Conseil du Travail et du Dialogue. Sur un tout autre plan, la communication a également porté sur l'Observatoire des Pratiques anormales. A l'issue de la présentation ayant révélé les activités entreprises par l'Union dans ce secteur aussi stratégique que celui des transports, les participants ont partagé leurs points de vue et proposé des pistes de solutions pouvant garantir éventuellement le principe cardinal de la libre circulation des biens et des personnes tout au long des corridors de l'espace. Il convient de rappeler que



Lors de l'atelier UEMOA

des avancées ont été enregistrées à cet effet mais beaucoup reste à faire pour atteindre les objectifs et mettre fin aux tracasseries routières, à la perception illégale, etc. A l'ouverture de la rencontre, le secrétaire général de la présidence de la Commission de l'UEMOA, M. Augustin Ahio Niango s'est félicité de la tenue de cet atelier qui cadre avec la vision de l'institution qui œuvre à répondre aux aspirations des populations de ses Etats membres à travers des actions concrètes en tenant compte de divers aspects d'ordre culturel, économique et social. En effet, il a indiqué que le rôle des journalistes est essentiel dans les grandes mutations qui affectent notre monde. « Il est encore plus dans la prise de conscience des citoyens sur les défis de notre temps », a déclaré

M. Augustin Ahio Niango. C'est la raison pour laquelle, précise-t-il, que la communication occupe toujours une place de choix dans la mise en œuvre des chantiers de l'Union. Pour le secrétaire général de la présidence de la Commission de l'UEMOA, la communication est essentielle, non seulement pour informer, mais aussi pour sensibiliser les populations sur ce que fait l'Union à l'effet de s'assurer d'une meilleure participation des communautés au processus d'intégration entamé par l'Union depuis sa création en 1994 à Dakar. Quant à la Directrice de la Communication de l'UEMOA, Mme Aminata Mboj, elle a réitéré sa disponibilité à travailler avec les journalistes dans l'intérêt général ultime de l'institution.

● **Laouali Souleymane**
 Envoyé Spécial

● *Conférence publique à la CDTN*
Les responsables syndicaux s'imprègnent de l'évolution du dialogue social

La Confédération Démocratique des Travailleurs du Niger (CDTN) a organisé, hier matin à Niamey, une conférence publique sur le dialogue social. Le forum a réuni plusieurs responsables des syndicats affiliés, avec la participation du ministère de l'Emploi, représenté par son secrétaire général et le Conseil National de Travail, représenté par son secrétaire permanent.

A l'ouverture cette conférence, le secrétaire général de la CDTN a exprimé sa gratitude aux partenaires pour leur participation à la présente conférence qui a pour thème « Le Dialogue social au Niger : état des lieux et perspectives ». M. Idrissa Djibrilla a indiqué que cette conférence se tient après la tenue des sessions de formation sur le même thème dans les huit (8) chefs-lieux de région du Niger. L'objectif général de cette conférence est de contribuer au renforcement du dialogue social

au Niger. Spécifiquement, il s'agit de rappeler le cadre juridique du dialogue social au Niger, de faire connaître davantage les institutions de dialogue social au Niger et leur fonctionnement, de faire ressortir les forces et les faiblesses des mécanismes du dialogue social et de formuler des recommandations pour renforcer le cadre juridique et institutionnel du dialogue social au Niger. M. Idrissa Djibrilla a rappelé que le Niger fait partie des pays dotés d'institutions et de mécanismes juridiques de dialogue social.



Lors de l'ouverture de la conférence

« Les mouvements de grève où d'appel à la mobilisation dans les différents secteurs de l'administration publique ou dans les entreprises sont fréquemment enregistrés au Niger », a-t-il souligné. Pour le secrétaire général du ministère de l'Emploi, de Travail et

de la Protection sociale, M. Abdoul Razak Dan Rani, le Président de la République, Chef de l'Etat et le premier ministre, Chef du gouvernement accordent une place de choix au dialogue social. M. Dan Rani s'est dit convaincu et rassuré quant à l'engagement et la détermination

ainsi que le sens de responsabilité dont font preuve les partenaires sociaux, comme en témoignent les objectifs assignés à cette conférence publique. Les différentes communications auront, en effet, éclairé davantage les participants sur le cadre du dialogue social dans son évolution au Niger. Le choix du thème, « Dialogue social au Niger : état des lieux et perspectives », est plus que d'actualité, il revêt, selon le secrétaire général du ministère, une importance majeure pour la relance de l'économie du pays. « Et c'est en ce sens qu'il cadre parfaitement avec les préoccupations des plus hautes autorités », a-t-il souligné.

Mahamadou Oumarou
 (Stagiaire)

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT
SECRETARIAT GENERAL
PROJET DE MOBILITE RURALE ET
DE CONNECTIVITE (PMRC)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

AMI N° 004/ME/SG/DMP-DSP/UCP/PMRC/2021

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL POUR LA 2ÈME PHASE DES TRAVAUX DU PROJET DE MOBILITÉ RURALE ET DE CONNECTIVITÉ (PMRC)

1. Le Gouvernement de la République du Niger a demandé un financement de la Banque mondiale pour financer le Projet de Mobilité Rurale et de Connectivité (PMRC) et a l'intention d'utiliser une partie du montant du financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Etudes d'Impact Environnemental et Social pour la 2ème Phase des travaux du PMRC.
2. Les services de consultant (« Services ») comprennent : lire plus bas les Termes de référence.
3. L'Unité de Coordination du Projet de Mobilité Rurale et de Connectivité (PMRC) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'évaluation des dossiers sont ceux énumérés au point 8 Qualification du Consultant dans les Termes de Référence.
4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et en Août 2018, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
5. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection de consultant individuel, telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et en Août 2018.
6. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de l'Unité de Coordination du PMRC sise dans l'enceinte du Ministère de l'Équipement au rond-point de l'Hôpital National de Niamey, Annexe abritant le Cabinet du Ministre de la Communication, Tél. : (+227) 20 73 54 38 aux heures suivantes : du lundi au jeudi de 8 h 00 à 17 h 00, et les vendredis de 8 h 00 à 12 h 00 (Heure locale = GMT + 1).
7. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées en quatre (04) exemplaires (1 original + 3 copies), en personne à l'adresse ci-dessus, ou expédiées par courrier électronique aux adresses suivantes : pdilpapst@yahoo.fr et salifouabdou1@gmail.com , au plus tard le 30 juillet 2021 à 12 heures 00 minutes (GMT +1). Les manifestations d'intérêt envoyées électroniquement doivent être en fichier non modifiable (pdf) ou équivalent.
8. En cas de non-confirmation dans un délai de 24 heures ouvrables après leur envoi, de la réception des dossiers transmis électroniquement, le Consultant doit faire un rappel d'envoi de la confirmation de la réception de son dossier aux adresses électroniques mentionnées ci-dessus. Les Consultants et l'Unité de Coordination du PMRC doivent vérifier dans les dossiers de Boîte de réception et de SPAM la réception des dossiers de manifestation d'intérêt électroniques et de toute autre communication relative à la manifestation d'intérêt

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DES ROUTES RURALES DE LA 2ÈME PHASE DU PROJET DE MOBILITÉ RURALE ET DE CONNECTIVITÉ (PMRC)

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Niger est un pays enclavé dont la capitale Niamey est située à plus de 1000 km du port maritime le plus proche (Cotonou au Bénin). C'est un vaste territoire avec une superficie d'environ 1.267.000 km² et une population de 17.138.707 d'habitants (RGP 2012), dont la majorité vit en zone rurale. Du fait de sa continentalité et de son étendue, le pays nécessite la construction d'un important réseau d'infrastructures routières afin de permettre à la population l'accès aux biens et services.
Ainsi, le transport s'effectue à plus de 90% par voie terrestre

notamment la route, les autres modes tels le fluvial et l'aérien sont très faiblement développés, le rail est à ces débuts avec la construction de la ligne Niamey – Dosso (140 km) non encore opérationnelle, tandis que le maritime est inexistant, malgré la construction du port sec à Dosso qui n'est pas encore exploité. En 2020 (selon les données de la DGR/MEQ), le réseau routier national comprend 21.101,931 km dont 4.98,637 km de routes bitumées, 9.291,664 km de routes en terre et 6.911,630 Km de pistes sommaires. L'état général du réseau routier est satisfaisant sauf celui des routes en terre qui est assez dégradé par manque d'entretien, celles en bon état sont celles réhabilitées par le Projet d'Appui au Programme Sectoriel des Transports (PAPST) et son financement Additionnel, sinon la presque totalité des routes en terre sont très dégradées, dépassant le seuil de l'entretien routier courant.

Dans sa politique nationale de développement, le Niger s'est fixé comme objectif, le développement socio-économique durable à travers la lutte contre la pauvreté. Ainsi, l'Etat a décidé dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sectorielle en matière de transport, de mettre un accent particulier sur la construction des routes en terre. Cette importance des transports routiers s'est traduite par l'élaboration de la Stratégie Nationale des Transports (SNT) « Routes et transports routiers », constituant aujourd'hui un axe stratégique du Plan de Développement Economique et Social (PDES, 2016-2021), tous en cours d'adoption.

C'est pour répondre à l'exigence des instruments de sa politique de développement que le Niger a sollicité et obtenu de l'Agence Internationale pour le Développement (IDA) un prêt pour le financement du Projet de Mobilité Rurale et de Connectivité (PMRC). Ce projet est une suite des financements antérieurs dans le cadre d'appui et/ou financement additionnel des projets d'appui au programme sectoriel des transports et compte se focaliser dans les régions de Dosso, Tahoua, Maradi et Zinder (dans la 2ème phase), qui ont une forte densité humaine mais aussi un taux élevé de pauvreté par rapport à la moyenne nationale. Ces régions sont également des zones à hautes potentialités agricoles, où des projets comme le PARIIS (Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel) et le PASEC (Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux risques Climatiques) sont déjà mis en œuvre. Donc l'intervention du PMRC développera une synergie entre les trois (3) projets surtout dans le désenclavement des grands bassins de productions agricoles.

L'objectif de développement du projet PMRC (ODP) est « Améliorer l'accès routier durable des populations aux marchés, aux sites de production agricole et aux services sociaux de base dans la zone d'intervention du projet ».

Trois (3) composantes ont été identifiées pour la mise en œuvre du PMRC à savoir (i) la Composante A : Aménagement de plus de 650 km de routes rurales dont 383 km pour la 2ème phase avec entre autres la réalisation d'Etudes environnementales et sociales (EIES-PAR), (ii) la Composante B: Appui à l'entretien des routes rurales et à la mobilité rurale et (iii) la Composante C: Coûts opérationnels pour financer entre autres la réalisation de Plan d'Actions de Réinstallation, des activités d'Engagement Citoyen et de lutte contre les Violences Basées sur le Genre y compris les Abus et Exploitation Sexuelle (AES), le Harcèlement Sexuel (HS), ainsi que la Violence Contre les Enfants (VCE).

Tout comme lors de la première phase du projet, le Ministère de l'Équipement a entrepris pour la deuxième phase des études techniques qui porteront sur les « travaux d'aménagement des routes non revêtues dans les régions de Dosso, Tahoua, Maradi et de Zinder pour un total de 383 km sur 18 tronçons répartis comme suit :

Région	Département	Commune	Tronçons	Longueur (km)
Dosso	Doutchi	Dou Kassari	Embranchement RN1 - Koussikin	5
			Gafwa-Korri Gabau-Cannara	10
	Gaya	Kièché	Bakar Kassi - Takouidawa - Tombo Kassi	6,3
		Tanda	Embranchement route latérale - Bangou Bi	3
TOTAL				24,8

Tahoua	Tahoua	Fadama - Sooma-Ewangé	4	
		Tahoua commune - Tadine site	7	
		Kalfou	8	
	Madoua	Bargui	Tabalak	8,7
			Bangui-Fadama-Boury-Bouki	25,2
			Guidan Ali-Goungou-Guidan Maikouma-Kabbe	24,4
		Guidan Ali - Nakouwa Gao	13	
		KDIB-Akaka	7,4	
		RN1E-PK515-Rizi-Manzo-Carno	60,1	
TOTAL				157,8
Tillabéri	Kollo	Hotel site maraicher de Kongou	7	
TOTAL				7
Maradi	Tibiri	Tibiri	Tibiri-Darya Banta-Guidan Sori	22,4
	Guidan Roumdé	Guidan Sori		
TOTAL				22,4
Zinder	Magaria	Magaria-Ara-Koussou-Garri-Mai garga-Fraye-Kambou-Rouven	37,9	
		Karra-Baka-Doubo-Bangaya-Dan Barma-Mai Jalle-Garri-Madja-Danchio-Angoual-Goum-Ieké-Frontière Nigeria		
	Gozari	Gozari-Boumi	Gozari - Odo - Bzanté - Frontière Nigeria	110
	Matamnye-Magaria	Kourou-Soussoubrum	RN10 - PK 59 - Dadiouka-Soussoubrum	23
TOTAL				170,9
TOTAL GENERAL				382,9

2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Les présents termes de référence concernent le recrutement d'un Consultant(e) pour la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social par les travaux d'aménagement de 383 km de routes rurales dans les zones d'intervention du PMRC.

L'étude, qui complète le Cadre de Gestion environnementale et sociale (CGES), vise à identifier, à caractériser et à évaluer, les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels (physiques, biologiques et socioéconomiques) que présente les travaux d'aménagement des routes rurales de la 2ème phase du PMRC, de relever et d'analyser les options permettant d'éviter ou de minimiser les impacts négatifs potentiels ainsi générés et bonifier les impacts positifs. Les résultats de l'EIES doivent être traduits dans le Plan de Gestion environnementale et sociale (PGES) du projet, qui, en tenant compte du contexte environnemental et social identifié, proposer, entre autres, un ensemble de mesures de gestion des risques et des impacts identifiés, un programme de suivi et de surveillance environnementale, un programme de renforcement de capacité des différents acteurs (Unité de mise en œuvre du PMRC, de structure gouvernementales, collectivités, Association/organisations de la société civile, etc.) impliqués dans la mise en œuvre du projet et le suivi environnementale et sociale du projet, proposer les responsabilités et les modalités de suivi et mise en œuvre des mesures environnementale et sociale, proposer un budget de mise en œuvre du PGES. Cela vise à assurer la conformité du projet avec les exigences de la réglementation nationale en matière de gestion de l'environnement et celles de la Banque mondiale notamment les politiques opérationnelles 4.01 (Evaluation environnementale), 4.12 (Réinstallation Involontaire) et 4.36 (Forêts).

Le PMRC est classé en catégorie B (impacts environnementaux et sociaux potentiels modérés) et l'EIES des travaux de la deuxième phase doit fournir à toutes les parties prenantes, des éléments d'appréciation pour la faisabilité environnementale et sociale des travaux. D'autre part, les risques d'exploitations, abus et harcèlement sexuels qui pourraient être engendrés par les activités du projet sont considérés comme étant élevés.

De façon spécifique, l'étude devra permettre de :

- Identifier sur les différents tronçons les risques et impacts sociaux et environnementaux susceptibles d'être générés ou induits par les activités découlant de la réalisation des travaux et les moyens de les éliminer, ou de les atténuer ;
- Proposer des mesures réalistes, ciblant clairement les responsabilités institutionnelles de mise en œuvre, afin d'éviter, d'atténuer, de réduire ou de compenser les risques et impacts potentiels négatifs, et/ou de bonifier les impacts potentiels positifs ;
- Proposer des mesures de protection et de gestion des différents milieux naturels et des espaces agricoles ruraux ;

*Prendre en compte le Changement climatique (impact sur le projet, impact du projet sur le Changement climatique) ;

*Prendre en compte les risques de survenue ou d'augmentation des cas d'exploitations, abus et harcèlement sexuels susceptibles d'être générés ou induits par les activités découlant de la réalisation des travaux et les moyens de les éliminer, ou de les atténuer ;

*Intégrer les enjeux liés au COVID 19 ;

*Veiller à ce que des consultations adéquates et culturellement appropriées des parties prenantes, y compris des groupes de femmes et des jeunes, sur la base des informations préalables aient lieu et soient documentées en tant que contribution à l'EIES ; donner aux parties prenantes la possibilité d'identifier les problèmes et préoccupations associés au projet ; et indiquer dans la documentation sur les garanties sur comment les commentaires des parties prenantes sont reflétés dans la conception des activités / la conception des mesures de gestion environnementale et sociale.

*Évaluer l'impact potentiel des interventions proposées sur les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables tels que les minorités ethniques, les femmes marginalisées ou défavorisées, les personnes vivant avec un handicap, les pauvres ;

*Fournir des mesures pratiques, chiffrées et contrôlables pour atténuer les impacts négatifs identifiés et renforcer les impacts positifs dans un plan de gestion environnementale et sociale (PGES), y compris le plan et les dispositions de suivi et les dispositions institutionnelles / de mise en œuvre et les mesures de renforcement des capacités (si nécessaire) ainsi qu'un mécanisme de règlement des plaintes ; il convient de noter que l'accent dans la mission est mis sur la conception de plans de gestion et de suivi environnementaux et sociaux efficaces plutôt que sur une évaluation approfondie des risques potentiels.

3. RESULTATS ATTENDUS

Il est attendu de cette étude (EIE/EIES) un rapport précis assorti d'un Plan de Gestion environnementale et Sociale décrivant, entre autres, des mesures de bonification des impacts positifs, d'évitement, d'atténuation et/ou de compensation des impacts environnementaux ou sociaux négatifs. Le PGES doit également décrire ou proposer les arrangements institutionnels de mise en œuvre de ces mesures, un programme de suivi et de surveillance environnementale ainsi que le budget de mise en œuvre de ces mesures. Elle doit respecter les normes reconnues au niveau international pour le recueil, la communication et l'analyse des informations et doit satisfaire aux exigences de la Banque mondiale sur la viabilité environnementale et sociale de même qu'à toutes les obligations juridiques nationales pertinentes. L'EIES doit être exhaustive et proportionnelle à l'ampleur et à la portée du projet.

4. MANDAT DU CONSULTANT

Le consultant doit évaluer les risques et effets environnementaux et sociaux pendant toute la durée de vie du projet, proportionnellement aux risques et effets potentiels des activités et déterminer de manière intégrée tous les risques environnementaux et sociaux ainsi que les impacts directs indirects et cumulatifs qui y sont associés.

Le Consultant en charge de la réalisation de la présente étude d'impact environnemental et social doit donc produire un rapport EIES à la satisfaction du PMRC, du Maître d'Ouvrage (DGRR), de la Banque mondiale.

Le Consultant préparera un rapport de l'EIES qui définira la nature des composantes du projet, l'environnement physique, biologique et humain et les impacts et risques vraisemblables. Le rapport doit faire la synthèse de la démarche adoptée pour recueillir les informations pertinentes. Il doit également dans sa méthodologie, faire la distinction entre les trois phases du projet, (la pré-construction, la construction et l'exploitation) et indiquer les critères de sélection qu'il entend utiliser pour identifier les composantes environnementales importantes à analyser et les impacts significatifs.

Le Consultant utilisera toute technique éprouvée d'estimation économique des « coûts environnementaux » pour justifier les mesures d'atténuation des impacts négatifs les plus significatifs. Sans être limitatif, le consultant doit exécuter les tâches suivantes:

Tâche 1 : Description et justification du projet

L'étude comprendra une présentation du contexte et de la justification du projet suivie d'une description détaillée des éléments constitutifs de celui-ci en se servant au besoin de cartes (à la bonne échelle) et en donnant, entre autre, les renseignements suivants: emplacement, description du tracé et de ses aménagements, plan d'ensemble, taille, activités de pré-constructions et de construction,

calendrier, effectifs nécessaires, matériel de chantier, installations et services, activités d'exploitation et d'entretien, investissements hors site nécessaires.

Tâche 2 : Description et analyse des conditions environnementales et sociales du milieu récepteur

Le Consultant devra décrire les zones d'impacts directs et indirects du projet proposé, en définissant la zone d'étude à couvrir par l'EIES, et prévoir les études thématiques détaillées éventuellement requises. Une carte détaillant ces résultats devra être fournie. Il conviendra d'examiner la chronologie du projet lors de la définition de la couverture géographique des études détaillées de l'EIES. Outre les limites spatiales, le Consultant devra définir les délais du projet, à savoir la durée du projet et la durée attendue de l'impact et de tout changement attendu dans la zone du projet en raison du changement climatique ou d'éventuelles catastrophes naturelles. Le Consultant donnera une description des conditions de référence dans les zones d'impacts directs et indirects, détaillant notamment l'environnement physique, biologique et humain de même que le risque social de manière générale.

1.L'EIES devra définir et appliquer une hiérarchie d'atténuation qui (i) anticipera et évitera les risques et les impacts, (ii) lorsqu'il est impossible de les éviter, minimisera ou réduira les risques et les impacts à des niveaux acceptables, (iii) une fois que les risques et les impacts auront été minimisés ou réduits, les atténuera et (iv) lorsque des impacts résiduels significatifs subsisteront, les compensera ou les neutralisera, lorsque cela est techniquement et financièrement faisable .

Les sujets couverts incluront, sans pour autant être limités, les thèmes suivants :

(i)Environnement physique (Topographie et paysage, Géologie et sols, Climat, Ressources en eau), et Environnement biologique (exemple : Proximité des zones protégées, Végétation, Faune terrestre, Écologie aquatique, la biodiversité de référence de même que des espèces endémiques et menacées). Le document renverra à la Liste rouge de l'UICN, à la CITES, aux Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) et à tout autre document pertinent

(ii)Environnement humain (Limites administratives, Régimes fonciers, Caractéristiques de la population ; systèmes et sous-systèmes socio-économiques (contraintes et potentialités) ; statut social et rôle économique des femmes et de filles, et données démographiques ; Situation des jeunes (taux de chômage, exode rural, etc.) Schémas d'installation ; populations vulnérables ; Occupation des sols ; Approvisionnement en eau ; Hygiène et assainissement ; Infrastructure et services sociaux de base ; Impacts économiques et sociaux négatifs liés à l'utilisation involontaire des terres ou à des restrictions à l'utilisation de ces terres, Risques ou impacts associés aux régimes fonciers et à l'utilisation des terres et des ressources naturelles, les opportunités éducatives et économiques pour les populations traditionnellement marginalisées, notamment les femmes et les filles)

(iii)A la suite, le Consultant procédera à l'analyse de l'évolution du milieu et à l'évaluation de sa sensibilité. Il s'agit d'étudier l'évolution du milieu sans l'implantation du projet et ensuite d'apprécier sa sensibilité ; celle-ci doit permettre de mettre en évidence les composantes environnementales et sociales qui seront les plus affectées par la réalisation du projet. Il en déduira les éléments valorisés de l'environnement (EVE) qui pourraient être à risques si le projet est exécuté. Enfin, le Consultant devra inclure dans cette partie les activités d'exploitation des carrières, des zones d'emprunt, de l'eau et le choix de la base vie.

Tâche 3 : Description du cadre politique, institutionnel, juridique et réglementaire du projet

Le consultant analysera la réglementation et les normes locales nationales en matière de gestion environnementale et sociale ainsi que les politiques, les normes et standards, du secteur qui sont pertinents pour la mise en œuvre du projet. Pour ce faire, il analysera aussi les lois, règlements et normes pertinents y afférents y compris les exigences des conventions internationales ratifiées par le Niger en la matière ainsi que les normes et règlements applicables au projet et qui régissent la qualité de l'environnement, la protection des milieux sensibles (code de l'environnement, code de l'eau, code minier, code forestier, normes de rejets d'eaux usées et des rejets atmosphériques, code de la route, les ressources du bassin hydrographique, l'occupation des sols et les régimes fonciers ...etc.). Le cadre réglementaire devra prendre en compte la réglementation nationale actuelle en matière de gestion des

installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) (centrale d'enrobage, de concassage, béton, carrière de latérite, site d'emprunts...etc.) en rapport avec leurs modalités d'exploitation. Le consultant identifiera les principales institutions tant nationales, régionales que locales, concernées directement ou indirectement par le projet. Cette analyse portera aussi sur leurs mandats et leurs capacités en vue de proposer un renforcement notamment pour celles qui sont directement concernées.

Tâche 4 : Analyse des variantes du projet

Le consultant fera une analyse de variantes ou des modifications quelconques qui permettraient d'atteindre l'objectif du projet, dans les limites budgétaires et temporelles prévues, avec le moindre impact négatif global possible. Cette analyse devra identifier des variantes à la solution de base et les analysera en termes d'avantages et d'inconvénients. Ces variantes porteront aussi bien sur les techniques d'exploitation ou de construction, la sécurité routière, le tracé de la route, le système d'assainissement de la route, ...etc. Lorsque le consultant a proposé au moins une variante à la solution de base, il/elle devra indiquer la variante optimale qui fera l'objet de l'analyse d'impact détaillée. A cette fin, le Consultant fera une analyse multicritère qui lui permettra de quantifier les coûts et les bénéfices environnementaux et économiques de chaque variante, en incluant les mesures d'atténuation associées. Cette analyse des variantes devra comprendre clairement deux options : « avec le projet » et « sans le projet ». Le consultant fera par la suite une description détaillée de la variante retenue. Il/elle devra dire, à la suite de la précédente tâche, en quoi celle-ci est du point de vue environnemental, social et économique la plus bénéfique en prenant en compte les options technologiques du Design de la route etc.

Tâche 5 : Impacts potentiels sur l'environnement et le social (négatifs, positifs)

Sur la base d'une analyse rigoureuse des connaissances disponibles de manière générale et du projet proposé en particulier, le Consultant fournira une analyse des impacts potentiels sur l'environnement physique, biologique et humain de la conception sélectionnée pour le projet. Suite à l'identification et à la description de chaque impact, leur importance et leur ampleur seront déterminées en fonction de l'étendue spatiale, de la chronologie, de la durée, de la gravité/intensité, de la réversibilité et de la probabilité/du risque des différentes sources d'impact . La détermination des impacts (positifs et négatifs, directs et indirects, immédiats et à long terme, temporaires et permanents et avant et après leur minimisation) devra se faire en considérant les phases de préparation, d'installation, de construction et d'exploitation.

Dans cette partie, il s'agira d'identifier :

- les sources d'impact (activités du projet qui génèrent un impact sur l'environnement, que ce soit au cours des travaux ou pendant la mise en service) ;
- les récepteurs d'impacts (éléments physiques, biologiques, des populations urbaines et villageoises, de leur cadre de vie et de leurs activités, etc.) ;
- les impacts positifs ou négatifs, directs ou indirects, cumulatifs, à court, moyen et à long terme.

Impacts potentiels positifs : le consultant identifiera et évaluera les impacts positifs, provenant de la réalisation du projet, notamment en termes de bénéfices environnementaux que d'amélioration des conditions de vie de la population de la zone et des revenus.

Impacts potentiels négatifs : le Consultant examinera l'ensemble des impacts négatifs potentiels d'ordre physique, biologique, économique, social et culturel. Les impacts sur le genre, les risques d'augmentation des IST/MST et des cas de d'exploitation, abus et harcèlement sexuels (EAS/HS) seront relevés dans l'EIES.

Les autres impacts qui concernent, i) la destruction des biens (des arbres, champs de culture, etc.), ii) l'augmentation de la pression sur les ressources naturelles de la zone et des maladies hydriques seront approfondies.

Le consultant déterminera l'intensité de chaque impact, son étendue et sa durée afin d'évaluer son importance. Il devra proposer des mesures d'atténuation des impacts négatifs et de renforcement des impacts positifs et déterminer l'importance des impacts résiduels après atténuation.

Le consultant aura donc à s'intéresser en particulier dans la phase d'installation aux risques et impacts potentiels sur l'environnement des activités de construction tels que les pollutions (poussière, bruits, rejets d'hydrocarbures, déchets solides, etc.), les fouilles, les déboisements, l'immigration de populations étrangères (ouvriers), les déplacements de population, les pertes d'actifs etc. L'analyse

des impacts devra également prendre en compte la base vie et ses infrastructures annexes (stockage de carburant, centrale d'enrobée, de concassage, de béton et ses auxiliaires, ...etc.). A cet effet, des informations précises devront être apportées sur les caractéristiques de ces infrastructures et leur impact sur l'environnement. Relativement à l'utilisation du bitume, une solution pourra être envisagée pour déterminer l'emplacement optimal de ce dernier et sa conformité avec la réglementation nationale.

Le Consultant devra enfin durant la phase d'installation et de construction s'intéresser aux impacts sur les carrières, sur la ressource en eau et des zones d'emprunt. A cet effet, la cartographie des zones d'emprunt de matériaux et de prélèvement de l'eau devra être fournie.

Toutefois, il convient d'accorder une attention toute particulière aux questions clés qui concernent (i) l'utilisation de l'eau, (ii) l'acquisition des terres et réinstallation, (iii) habitats essentiels, espèces endémiques et menacées, (iv) l'ouverture, exploitation et de fermeture des carrières, (v) la destruction de la végétation par abattage des arbres, (vi) impact de l'affluence de la main d'œuvre vers les sites des travaux, notamment les questions d'assainissement, d'élimination des déchets et du VIH sida et surtout des cas de EAS/HS.

Dans la phase d'exploitation du projet, il devra s'intéresser aux impacts particulièrement aux diverses formes de pollution et risques que peuvent engendrer la mise en service des nouvelles routes sur les ressources biologiques et économiques, sur la santé des populations, les risques d'accidents, etc.

La détermination des impacts potentiels devra s'appesantir sur les impacts réversibles, irréversibles, tant au niveau de la phase d'installation des chantiers que des travaux, et de mise en service des routes (exploitation) sur les environnements biophysiques, humains et socio-économiques et surtout les impacts cumulés potentiels des autres initiatives prévues dans la zone étudiée.

Les impacts socio-économiques relatifs aux pertes de sources de revenus, de fonciers et autres propriétés privées ou communautaires, devront être clairement identifiés afin de faciliter la préparation du Plan d'Action de Réinstallation (PAR), dont des termes de références spécifiques ont été élaborés.

La caractérisation des impacts devra se faire en utilisant les critères suivants (liste non exhaustive) : (i) qualité de l'effet, (ii) importance, (iii) réversibilité, (iv) délai d'apparition, (v) probabilité d'occurrence, (vi) possibilité d'évitement.

En conclusion, le Consultant renseignera sur le meilleur choix pour l'emplacement de la base chantier et des autres bases temporaires du point de vue des différents risques en tenant compte des mesures de mitigation identifiées.

Tâche 6 : Elaboration d'un plan de gestion environnementale et sociale

L'EIES fournira les éléments clés en vue d'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) devra comporter (i) l'ensemble des mesures qui conviennent pour empêcher/éviter, minimiser, atténuer ou compenser/neutraliser les impacts négatifs ou pour améliorer les résultats environnementaux et sociaux du projet, notamment les responsabilités de gestion de l'atténuation/de l'amélioration de même que le suivi et les coûts associés ou ramener les impacts résiduels à un niveau acceptable.

Le PGES comportera outre les indicateurs d'exécution des mesures, les responsabilités, les coûts, les échéances et le mécanisme de suivi évaluation de la mise en œuvre, mais aussi les éléments suivants :

- Recommandations en vue de mesures faisables efficaces par rapport au coût pour prévenir ou réduire les impacts négatifs importants ;

- Description du calendrier de mise en œuvre et des estimations de coûts, y compris (a) un échéancier des mesures qui doivent être appliquées dans le cadre du projet, montrant la chronologie et la coordination avec les plans globaux de mise en œuvre du projet et (b) les estimations de coûts en capital et récurrents de même que les sources des fonds pour la mise en œuvre du PGES. Ces chiffres doivent aussi être inclus dans les tableaux du coût total du projet.

- Identification des obligations et des capacités institutionnelles pour mettre en œuvre les mesures d'atténuation/d'amélioration ;

- Description des mesures de suivi, y compris les paramètres à mesurer, les méthodes à utiliser, la localisation des échantillons, la fréquence des mesures, les limites de détection (le cas échéant) et la détermination des seuils qui signaleront la nécessité d'actions correctrices et les procédures de suivi et de communication de l'information en vue (i) d'assurer une détection précoce des

conditions qui exigent des mesures particulières d'atténuation et (ii) de fournir des informations sur les progrès et les résultats de l'atténuation,

- Description du renforcement des capacités et de la formation, y compris description spécifique des dispositifs institutionnels précisant quelle partie est responsable de l'exécution des mesures d'atténuation et de suivi (par exemple, pour l'exploitation, la supervision, l'application, le suivi de la mise en œuvre, les mesures correctrices, le financement, la communication des informations et la formation du personnel). L'EIES doit aussi inclure des recommandations concernant la détermination ou l'élargissement des parties responsables, la formation du personnel et toute mesure supplémentaire qui peut se révéler nécessaire pour appuyer la mise en œuvre des mesures d'atténuation, outre toute autre recommandation du CGES.

- Mesure d'atténuation des impacts potentiels négatifs et de bonification des effets potentiels positifs

L'étude précisera les actions, les correctifs et les ajouts prévus aux différentes activités du projet (ouverture et exploitation des carrières, construction et exploitation de la route), pour éliminer ou réduire les impacts négatifs du projet. Le cas échéant, l'étude décrira les mesures envisagées pour favoriser ou optimiser les impacts positifs. Elle présentera aussi une évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation, de compensation et d'optimisation proposées.

L'étude recommandera des mesures efficaces pour atténuer ou réduire les impacts négatifs durant les différentes phases du projet (pré-construction, construction et exploitation) pour éliminer les impacts négatifs ou les ramener à un niveau acceptable. Le cas échéant, l'étude décrira les mesures envisagées pour optimiser les impacts potentiels positifs ; pour les impacts résiduels, elle présentera les mesures de compensation.

- Mise en œuvre des mesures environnementale et sociale

Le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) présentera les ajouts prévus aux différentes phases de réalisation des travaux et de mise en service de la route, pour éliminer ou réduire les impacts négatifs du projet. L'étude devra définir les mesures envisagées pour favoriser ou optimiser les impacts positifs. Elle présentera une évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation, de compensation et d'optimisation des impacts identifiés. L'étude définira d'une part, les mesures efficaces pour atténuer ou réduire les impacts négatifs et d'autre part, les coûts et modalités de mise en œuvre des mesures. En définitive, le PGES sera aussi présenté sous la forme d'un tableau récapitulatif avec les principaux résultats et recommandations du PGES, les impacts et mesures d'atténuation, les coûts afférents à chaque mesure d'atténuation de même que les responsabilités de mise en œuvre.

Les mesures d'atténuation des impacts significatifs seront présentées sous forme de fiche de projet (titre, objectif, résultat attendu, budget, calendrier de mise en œuvre, bénéficiaires, indicateur de résultat, etc.) à mettre en annexe du rapport.

Le PGES devra également comporter les Termes de Référence du Plan de Gestion environnementale et sociale de Chantier (PGES-C), que l'entreprise en charge des travaux devra obligatoirement préparer : il s'agit d'un document unique de référence dans lequel l'Entrepreneur définit en détail l'ensemble des mesures organisationnelles et techniques qu'il s'engage à mettre en œuvre pour satisfaire à ses obligations concernant la protection de l'environnement et des populations locales et la santé-sécurité de ses travailleurs (ce document inclura, entre autres choses, un plan de remise en état des différents sites et zones d'emprunt).

Le consultant proposera un programme de surveillance et de suivi environnemental qui devra indiquer les liens entre les impacts identifiés et les indicateurs à mesurer, les méthodes à employer, la fréquence des mesures et la définition des seuils déclenchant les modalités de correction. Le plan de suivi doit être suffisamment détaillé et devra identifier clairement les paramètres de suivi ainsi que les coûts relatifs aux activités de suivi. Ce programme de suivi vise à s'assurer que les mesures d'atténuation sont effectivement mises en œuvre, qu'elles génèrent les résultats escomptés et qu'elles sont soit modifiées ou annulées si elles ne produisent pas de résultats satisfaisants.

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du PGES et du plan de suivi devra être décrit de manière claire, précise et opérationnelle, qui de précise les rôles et responsabilités de chaque institution/organisation interpellée ou impliquée dans l'exécution du projet.

- Renforcement des capacités et formation

Afin d'appuyer la mise en œuvre rapide et efficace des composantes environnementales et sociales et des mesures d'atténuation du

projet, le consultant doit élaborer un plan budgétisé de renforcement des capacités des acteurs chargés de la mise en œuvre du PGES. Il doit se fonder non seulement sur l'évaluation environnementale et sociale, mais aussi sur l'existant, le rôle et les capacités des entités responsables au niveau du site, des agences d'exécution et des ministères concernés. Ce plan doit faire ressortir clairement les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaire pour soutenir la mise en œuvre du PGES de toute autre recommandation issue de l'évaluation environnementale et sociale.

Tous ces éléments du PGES devront être organisés de manière à répondre à quatre (4) programmes majeurs qui sont : (i) le programme d'atténuation et de limitation des impacts, (ii) le programme de surveillance environnementale, (iii) le programme de suivi et (iv) le programme de renforcement.

Pour l'ensemble de ces mesures et activités, l'accent sera également placé sur l'élaboration de mesures d'atténuation et de prévention des risques d'exploitations, abus et harcèlement sexuels.

Tâche 7 : Consultation et participation du public

La consultation et la participation du public sont des éléments essentiels du processus d'évaluation environnementale et un moyen de s'assurer que le projet intègre les préoccupations du public. Elle permet : (i) discuter avec la population sur leur perception de l'insécurité afin de dégager les grandes lignes de solutions, (ii) d'évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion de la population et permettre que ses opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale, (iii) d'encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir, (iv) de s'assurer que la population reçoit en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet et (v) de doter les parties touchées par le projet de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et promoteur d'y répondre et de les gérer.

Lors de la conduite de l'EIES, le Consultant devra respecter les directives nationales en matière de consultations et de participation des communautés impliquées, des organisations régionales et nationales intéressées, des utilisateurs de la ressource et les services étatiques concernés. Plus particulièrement, ces directives exigent que le consultant fasse preuve de compréhension à l'égard des droits, intérêts, valeurs et préoccupations des acteurs et qu'il reconnaisse et respecte ceux-ci dans la planification et la mise en œuvre des activités du projet. Pour cette raison, des séances d'information seront organisées avec les autorités locales et les populations riveraines afin de leur présenter le projet dans un résumé simple et de recueillir leurs avis et suggestions afin de les prendre en compte si possible.

Le Consultant organisera pendant la réalisation de l'EIES, des consultations avec la population, les personnes touchées, les leaders d'opinions locaux et les organisations de la société civile afin de partager les informations et d'obtenir leurs points de vue sur le projet. Ces consultations auront lieu en vue d'identifier et de confirmer les principales questions et impacts environnementaux et sociaux, et permettront d'obtenir des commentaires de la part des parties prenantes sur les mesures d'atténuation/d'amélioration proposées et de divulguer les conclusions.

Les procès-verbaux signés des consultations, qui seront annexés au rapport de l'EIES, devront refléter clairement les préoccupations majeures soulevées par les différents acteurs rencontrés, et comprendront, entre autres, les réponses qui ont été fournies aux acteurs rencontrés et lesquelles de ces préoccupations ont été intégrées dans l'analyse des impacts, des illustrations (photos) des différentes assises/recontres et tout commentaire ou participations fournis, ainsi que la liste des personnes rencontrées.

Tâche 8 : Elaboration de clauses environnementales à insérer dans les DAO et des mesures à intégrer dans le bordereau des prix unitaires, incluant la prise en compte des aspects sanitaires liés au COVID-19 et aux exigences relatives aux EAS/HS.

Le consultant devra proposer des recommandations spécifiques à l'attention des entreprises de réalisation des travaux pour la protection de l'environnement, lesquelles directives devront être insérées au niveau du cahier des prescriptions techniques (CPT) permettant le respect et la protection de l'environnement pendant l'exécution du chantier, y compris les mesures barrières qu'exige la

situation de la pandémie du Covid 19. Les recommandations devront également porter sur les mesures de prévention et de réponse aux EAS/HS dans les DAO.

Tâche 9 : Evaluation des risques sécuritaires

L'étude devra comporter une évaluation des risques sanitaires et sécuritaires inhérents à la mise en œuvre des travaux. En cela, le Consultant se référera directement aux Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales de la Banque mondiale document clé de référence. L'objectif étant d'identifier et d'évaluer les risques sanitaires et sécuritaires sur les chantiers, notamment en rapport avec la phase de construction, de manière à identifier et proposer des mesures de prévention des risques adaptées et efficaces permettant de maintenir la sécurité des installations et de l'environnement (humain, biologique, etc.) à un niveau acceptable.

L'étude devra à cet effet, analyser les risques selon les sources et dysfonctionnements pouvant être prévus, les stockages au niveau de la base de chantier, mais également en phase d'exploitation du fait de l'état de la route. Ainsi, l'étude devra entre autres procéder à :

- (i) l'évaluation des risques, leur catégorisation et leur hiérarchisation,
- (ii) une définition des moyens d'intervention internes et externes, de diffusion de l'information des tiers,
- (iii) une élaboration de la matrice de prévention et de gestion.

En conclusion, le Consultant fournira des informations devant aider à faire le meilleur choix pour l'emplacement de la base chantier et des autres bases temporaires du point de vue des différents risques en tenant compte des mesures de mitigation identifiées.

5. CONTENU ET PLAN DU RAPPORT

Le rapport d'EIES, qui ne devra pas dépasser plus d'une centaine de pages (sans les annexes) devra être structuré de la manière suivante :

- ✓ Résumé exécutif en français et en anglais qui décrit avec concision les principales conclusions et les actions recommandées, les renseignements au titre de chacune des parties développées dans le rapport notamment du contexte et justification à la conclusion ;

- ✓ Introduction, qui présentera les grandes lignes du rapport ;

- ✓ Description complète du projet (objectif, composantes, activités, responsabilités), donnant la justification et contexte du projet, les objectifs et résultats attendus, la détermination des limites géographiques de la zone du projet, la description techniques des éléments du projet (méthodes, installations, produits et autres utilisés, y compris environnemental, social et temporel, les investissements hors site qui peuvent se révéler nécessaires ainsi que les fournisseurs principaux du projet).

- ✓ Une analyse de l'état initial du milieu récepteur qui portera sur les composantes suivantes : composantes biophysiques (climat, sol, eau, air, faune et végétation, les conditions physico-chimiques, biologiques), les composantes humaines (profil démographique, santé, éducation, activités socioéconomiques (agriculture, élevage, pêche, commerce, culturelles, etc.),

- ✓ Analyse du cadre politique, juridique et institutionnel de l'étude. Cette analyse comprendra un rappel du cadre politique international régissant la protection de l'environnement, auxquels le Niger a adhéré et qui sont pertinents par rapport au projet, et de la réglementation en matière de gestion de l'environnement et des études d'impact au Niger en lien avec le projet, le dispositif institutionnel et tous les acteurs intervenants en matière de gestion de l'environnement et des études d'impact. Cette analyse doit également évoquer les politiques opérationnelles de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque Mondiale qui seront activées dans le cadre de ce projet et faire une comparaison avec la réglementation environnementale et sociale du Niger avec en faisant ressortir les différences entre les deux ;

- ✓ Evaluation des changements probables (positifs ou négatifs, directs ou cumulatifs, à court, moyen et à long terme, nature, probabilité d'occurrence, réversibilité et importance) que le projet est susceptible de générer au cours et à la fin des opérations sur les différents éléments de l'environnement. Il s'agit aussi de faire une analyse des risques et effets environnementaux et sociaux associés au projet et ceux découlant de la nature et du contexte particuliers du projet,

- ✓ Description des alternatives possibles au projet, concernant le ou les sites, la technologie à utiliser, la mise en œuvre et l'évaluation de leur coûts. L'analyse des solutions de rechange qui compare systématiquement les solutions de rechange acceptables par rapport à l'emplacement, la technologie, la conception et

l'exploitation du projet y compris « l'absence de projet » sur la base de leurs effets environnementaux et sociaux potentiels. Cette analyse doit faire une évaluation de la capacité des solutions de rechange à atténuer les impacts environnementaux et sociaux du projet; les coûts d'investissement et les charges récurrentes correspondant aux mesures d'atténuation de rechange et la validité de ces mesures par rapport aux conditions locales; ainsi que les besoins en termes d'institutions, de formation et de suivi pour leur mise en œuvre, et enfin faire une quantification des impacts environnementaux et sociaux pour chacune des solutions de rechange, autant que faire se peut, et leur attribuer une valeur économique lorsque cela est possible ;

- ✓ Identification et description des mesures préventives, de contrôle, de suppression, d'atténuation et de compensation des impacts négatifs. Cette section présentera les mesures et actions qui seront mises en œuvre par le promoteur pour prévenir, atténuer, supprimer, les impacts négatifs et de bonifier/optimiser les impacts positifs,

- ✓ Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui doit identifier les impacts négatifs et positifs potentiels et déterminer les mesures et actions, suivant le principe de la hiérarchie d'atténuation qui permettent de ramener les impacts environnementaux et sociaux potentiellement négatifs, à des niveaux acceptables et comprendra quatre (04) programmes majeurs : (i) le programme d'atténuation et de limitation des impacts qui présente les mesures à mettre en œuvre pour atténuer/limiter ou bonifier les impacts du projet, les responsabilités de mise en œuvre ainsi que les coûts de mise en œuvre de ces mesures, (ii) le programme de surveillance environnementale qui indique les éléments de l'environnement susceptibles d'être affectés, les impacts potentiels, les mesures d'atténuation et/ou de bonification, les responsables de mise en œuvre et de surveillance, la périodicité ainsi que les coûts y relatifs, (iii) le programme de suivi qui indique clairement les composantes de l'environnement qui nécessite un suivi, les paramètres du suivi, les actions à réaliser, les indicateurs de suivi objectivement vérifiables, les responsabilités, la fréquence et les coûts, (iv) le programme de renforcement des capacités des parties prenantes qui présente les différents intervenants dans la mise en œuvre du PGES, leurs besoins en renforcement des capacités ainsi que les coûts de mise en œuvre ;

- ✓ Conclusion générale qui s'articule autour des principales mesures à prendre pour limiter et/ou supprimer les impacts négatifs plus significatifs et indiquant les insuffisances susceptibles de réduire la validité des résultats obtenus. Elle intègre aussi les principales recommandations.

- ✓ Annexes

- o Références bibliographiques

- o PV des rencontres de consultations formelles du public

- o Cartes, les dessins et articles jugés importants pour la compréhension du travail.

- o Mécanisme de suivi-évaluation du PGES,

- o Tableau synthèse du PGES qui comprend le calendrier d'exécution et estimation des coûts pour les quatre aspects (atténuation, surveillance, suivi et renforcement des capacités),

- o Synthèse des consultations et de la participation du public (préoccupations clés soulevées, doléances, recommandations, suggestions, et incorporées dans l'analyse des mesures d'atténuation)

- o Clauses environnementales et sociales à insérer dans le contrat des entreprises; etc.

- o Termes de référence du PGES-C

- o Listes des personnes rencontrées (nom, prénoms, structures, localités, tél., email)

- o Termes de référence,

6. DUREE ET DEROULEMENT DE L'ETUDE

L'étude sera conduite sous la supervision globale du PMRC. Elle sera conduite en relation étroite avec les services du Ministère de l'Équipement et de celui de l'Environnement et plus particulièrement le Bureau National des Évaluations Environnementales (BNEE) et l'Unité de coordination du Projet de Mobilité Rurale et de Connectivité (PMRC), en charge de la préparation du projet.

L'effort de travail estimé à 60 hommes/jours (H/J) pour l'Environnemental réparti comme suit :

N°	Étapes	Nombre d'Hommes-Jours
1.	Préparation méthodologique et revue documentaire	7
2.	Mission terrain	25
3.	Rédaction du rapport provisoire	10
4.	Atelier de Restitution et validation	03
5.	Rédaction du rapport définitif	15
	Total	60

Cette durée ne tient pas compte du temps de réaction de l'administration, du BNEE, des échanges avec la Banque et de tout autre acteur concerné par le projet.

Avant le démarrage de l'étude, une réunion de briefing et cadrage se tiendra au PMRC, sise dans l'enceinte du Ministère de l'Équipement au rond-point de l'Hôpital National de Niamey, Annexe abritant le Cabinet du Ministre de la Communication avec la participation du BNEE.

Au regard de l'importance de la prise en compte des questions environnementales et sociales, un atelier de restitution et de validation qui réunira toutes les parties prenantes au Projet sera organisé par le Bureau National d'Évaluation Environnementale (BNEE). Le consultant animera cet atelier et les frais d'organisation sont à la charge du PMRC.

7. PRODUCTION DES RAPPORTS

Au cours de ses prestations, le Consultant fournira un rapport provisoire de l'EIES en version électronique sur clé USB (version Word et PDF) et 05 copies hard. Il devra incorporer les commentaires et suggestions de toutes les parties prenantes dans le rapport final y compris les observations pertinentes relevées lors de la validation par le BNEE. Ce rapport final sera transmis en version électronique sur clé USB (version Word et PDF) et 05 copies hard (éditées en couleur).

8. QUALIFICATION DU CONSULTANT

Le Consultant principal devra être un ou une (1) spécialiste en Sciences Environnementales (Ecologie, Environnement, Biologie, Foresterie, Géographie...etc.) de niveau BAC+5 minimum, ayant une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans la réalisation des études environnementales (Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, Audit Environnemental, Etude d'Impact Environnemental et Evaluation Environnementale Stratégique). Il doit avoir une bonne connaissance des procédures environnementales et sociales de la Banque mondiale ainsi que celles du Niger.

Il devra avoir réalisé avec succès au moins 5 (cinq) prestations d'Études d'Impact Environnemental et Social dont au moins trois (03) portant sur des projets de la Banque mondiale durant les 5 dernières années.

Le consultant principal doit constituer une équipe comprenant au moins un sociologue/socio économiste/anthropologue qui prendra en charge les implications sociales et les questions liées au genre qui pourraient être soulevées par les travaux.

9. MOYENS A METTRE A LA DISPOSITION DU CONSULTANT PAR LA DGDT

La DGRR agissant en qualité du maître d'ouvrage ainsi que le PMRC mettront à la disposition du consultant tous les documents administratifs qu'il juge capital pour son travail et accéder à des structures ou à des personnes capables de faciliter son travail.

10. OBLIGATIONS DU CONSULTANT

Le consultant a la responsabilité de l'étude dont il s'engage à respecter les termes de référence. Il devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution de sa mission. Le Consultant :

- ✓ travaillera en étroite collaboration avec les différents acteurs impliqués;

- ✓ mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de la mission (bureaux, logements, matériel de bureau, moyens de déplacement et de télécommunication, etc.) ;

- ✓ observera un droit de réserve et de confidentialité sur toutes les informations requérantes, recueillies au cours de l'étude ;

- ✓ respectera le secret professionnel et code de confidentialité des données recueillis pendant et après sa mission. Par ailleurs, l'exploitation à quelque fin que ce soit de toute ou partie des résultats de la présente prestation devra faire l'objet d'une demande adressée au commanditaire qui en appréciera ;

- ✓ participera activement à la mission de vérification terrain et les audiences publiques organisées et animées par les niveaux régionaux du BNEE de la zone du projet ;

- ✓ participera activement à l'atelier d'examen et d'évaluation du rapport organisé par le BNEE

- ✓ produira le rapport final prenant en compte les commentaires de la Banque mondiale et ceux issus de l'atelier d'évaluation du rapport.

REPUBLIQUE DU NIGER
Ministère de l'Éducation Nationale
Projet NIGER- LIRE (Learning
Improvement
for Results in Education)
Unité de Coordination du projet

AVIS À MANIFESTATION D'INTERÊT

Don IDA N° D 580-NE et Crédit IDA N° 6572-NE

Pour le recrutement d'un consultant chargé de faire l'état des lieux et l'identification des besoins en installations et équipements pour eau, électricité et internet dans les ENI, Ecoles, Directions et Inspections bénéficiaires du projet LIRE NIGER.

1. Le gouvernement du Niger a reçu un don et un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) dans le cadre de la mise en œuvre du Projet NIGER-LIRE (Learning Improvement for Results in Education) et se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif au recrutement d'un consultant chargé de faire l'état des lieux et l'identification des besoins en installations et équipements pour eau, électricité et internet dans les ENI, Ecoles, Directions et Inspections bénéficiaires du projet LIRE NIGER.

2. Objectifs :

L'objectif de la mission est d'assurer les études de réalisation des travaux d'installation des réseaux en eau, en électricité et en connexion internet.

Plus spécifiquement, il s'agit de faire l'état des lieux de ces installations vieillissantes, de faire des études d'évaluation des besoins en eau, en électricité et en connexion internet et de programmer la réalisation des travaux de réhabilitation des différentes installations (réseaux d'eau, d'électricité et de connexion internet).

3. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité du personnel ayant des connaissances nécessaires, etc.).

4. Qualification du consultant :

Le Consultant doit être un cabinet d'architecture ou groupement de cabinets pluridisciplinaires (architectes, ingénieurs) ayant au minimum cinq (5) ans d'expérience et avoir conduit au minimum trois (3) missions similaires. Il doit mobiliser au minimum le personnel clé suivant.

4.1 Personnel clé

Le Consultant doit mobiliser le personnel clé ci-après et apporter la preuve de leur qualification et de leur expérience :

4.1.1 PHASE 1 : Etudes des travaux de la fourniture d'eau, de la fourniture de l'énergie électrique, et de la connexion internet

• **Chef de Mission :** Architecte (BAC+5 ans) chargé de diriger les études (architecturales et techniques, environnementales, DAO). Il est l'interlocuteur du projet LIRE pendant la phase études et devra avoir tous les pouvoirs de la part de son bureau d'études pour l'accomplissement de sa mission. Il devra posséder une expérience d'au moins cinq (5) ans en matière d'études architecturales et techniques de travaux. Il devra en outre, avoir conduit, au cours des trois (3) dernières années, au moins deux (2) missions d'importance similaire.

• **Ingénieur « réseau télécom » :** Ingénieur en réseau télécom (BAC+5 ans) spécialisé dans les études des installations des réseaux informatiques et de connexions internet. Il sera l'assistant direct du Chef de mission pour le lot 3 et travaillera sous sa responsabilité. Il l'assistera notamment dans la réalisation des études techniques détaillées (câblages, estimations et élaboration des Spécifications Techniques). Il devra posséder une expérience avérée d'au moins cinq (5) ans en matière d'études techniques (câblages, élaboration des Spécifications Techniques). Il doit avoir déjà pris part, au cours des trois (3) dernières années, à au moins deux (2) missions similaires ou de nature comparable.

• **Ingénieur « Electricien » :** Ingénieur en Génie électrique (BAC+5 ans). Il sera le second assistant du Chef de mission et travaillera sous sa responsabilité. Il l'assistera notamment dans la réalisation des études techniques détaillées d'électricité (élaboration des

schémas unifilaires, calcul des bilans de puissance, réhabilitation ou reprise des installations existantes, avant-métrés, estimations et élaboration des Spécifications Techniques). Il devra posséder une expérience avérée d'au moins cinq (5) ans en matière d'études détaillées d'électricité. Il doit avoir déjà pris part, au cours des trois (3) dernières années, à au moins deux (2) missions similaires ou de nature comparable.

• **Ingénieur « Hydraulicien » :** Ingénieur en hydraulique (BAC+5 ans). Il sera le troisième assistant du Chef de mission et travaillera sous sa responsabilité. Il l'assistera notamment dans la réalisation des études techniques détaillées de plomberie (élaboration des schémas de distribution et d'évacuation, réhabilitation ou reprise des installations existantes, avant-métrés, estimations et élaboration des Spécifications Techniques). Il devra posséder une expérience d'au moins dix (10) ans en matière d'études détaillées de plomberie. Il doit avoir déjà pris part, au cours des trois (3) dernières années, à au moins deux (2) missions similaires ou de nature comparable.

• **Autres expertises et personnel auxiliaire :** Le Consultant fera son affaire la mise en place du personnel auxiliaire pour l'exécution des études, enquêtes de terrain et contrôle de l'exécution des travaux. Les relevés nécessaires, les expertises hydrologiques, hydrauliques, électricité et réseaux télécom éventuels, ainsi que leur contrôle et leur réception sont à la charge du Consultant et sous sa responsabilité. Il en est de même des frais d'organisation de réunions nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

La mission d'assistance à la passation des contrats des travaux sera assurée par l'architecte Chef de la phase 1.

4.1.2 PHASE 2 : Suivi et contrôle des travaux

• **Un (1) Chef de Mission :** Architecte (BAC+5 ans) chargé de diriger du contrôle des travaux il doit posséder une expérience d'au moins cinq (5) ans en matière d'études architecturales et techniques de travaux. Il devra en outre, avoir conduit, au cours des trois (3) dernières années, au moins deux (2) missions d'importance similaire ;

• **Un (1) Ingénieur « réseau télécom » « contrôle et supervision » :** Ingénieur réseau télécom avec profil (BAC+5 ans). Il doit être spécialisé en câblage informatique et en connexion internet et avoir une expérience d'au moins trois (3) ans en matière de contrôle des travaux ;

• **Un (1) Ingénieur en Génie électrique (BAC+5 ans)** et doit posséder une expérience avérée d'au moins cinq (5) ans en matière d'études détaillées d'électricité, et avoir une expérience d'au moins trois (3) ans en matière de contrôle des installations des systèmes solaires ;

• **Un (1) Ingénieur en hydraulique (BAC+5 ans)** et doit avoir une expérience d'au moins trois (3) ans en matière d'installation de plomberie réseau ;

• **Un (1) Ingénieur « environnementaliste » :** Ingénieur en eaux et forêts ou spécialiste en gestion de l'environnement et géographie, agroforesterie (BAC+5 ans) ; il doit avoir une expérience dans la conduites des études d'impact environnementales et sociales d'au moins trois (3) ans et deux (2) ans de suivi de mise en œuvre des outils d'évaluation environnementale et sociale (PGES de chantier) ; il doit se familiariser aux politiques nationales et des bailleurs de fonds en matière de sauvegarde environnementale ;

• **Vingt-deux (22) techniciens en électricité (BEPC+ 3 ans minimum)** ayant au moins deux (02) expériences similaires dans les travaux d'évaluation en besoin des installations et équipements pour Electricité, soit :

• Un (1) contrôleur par ENI + une (1) École Annexe (11 contrôleurs pour les 11 ENI) ;

• Un (1) contrôleur pour l'ENS/UAM (1 contrôleur) ;

• Un (1) contrôleur par direction régionale (10 contrôleurs pour les 10 directions régionales).

• **Vingt-deux (22) plombiers (BEPC+ 3 ans minimum)** ayant au moins deux (02) expériences similaires dans les travaux d'évaluation en besoin des installations et équipements pour Eau, soit :

• Un (1) contrôleur par ENI + une (1) École Annexe (11 contrôleurs pour les 11 ENI) ;

• Un (1) contrôleur pour l'ENS/UAM (1 contrôleur) ;

• Un (1) contrôleur par direction régionale (10 contrôleurs pour les 10 directions régionales).

• **Vingt-deux (22) techniciens en réseau télécom** avec une expérience générale d'au moins 3 ans. Ils auront chacun au moins une (01) expérience similaire dans les travaux d'évaluation en besoin des installations et équipements pour câblage réseau et connexion internet, soit :

• Un (1) contrôleur par ENI + une (1) École Annexe (11 contrôleurs pour les 11 ENI) ;

• Un (1) contrôleur pour l'ENS/UAM (1 contrôleur) ;

• Un (1) contrôleur par direction régionale (10 contrôleurs pour les 10 directions régionales).

MOYENS MATERIELS

En vue d'assurer une bonne exécution de sa mission, il est exigé du Consultant la mise en place de la logistique de base suivante :
(i) Quatre (4) véhicules 4X4 tout terrain, dont un (1) véhicule pour le chef de mission et trois (3) véhicules de coordination pour les ingénieurs assistants du chef de mission ;
(ii) Un bureau équipé (matériel bureautique, matériel informatique, matériel de télécommunications et d'internet, etc.).

5. La mission est prévue pour une durée de quatre (4) mois répartis de la manière suivante : 1 mois pour la phase 1 (études) et 3 mois pour la phase 2 (suivi et contrôle des travaux).

6. Le recrutement du consultant sera effectué par la méthode Qualification des Consultants (QC), conformément aux dispositions de passation des marchés contenues dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) » de la Banque mondiale adopté en juillet 2016 et révisé en novembre 2017 et en Août 2018.

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures 30 minutes et le vendredi de 8 heures à 13 heures.

8. Les manifestations d'intérêts rédigées en français doivent être déposées sous pli fermé à l'adresse suivante : **Rue KK6, face espace forestier, Quartier Koira Kano, Niamey – NIGER, Téléphones : +227 20 37 11 09 / 88 15 55 55 , avant le 02 Août 2021 à 12h30**, avec mention dans l'objet : « **Recrutement d'un consultant chargé de faire l'état des lieux et l'identification des besoins en installations et équipements pour eau, électricité et internet dans les ENI, Ecoles, Directions et Inspections bénéficiaires du projet NIGER LIRE** », à n'ouvrir qu'en séance de présélection.

Unité de Coordination du Projet
Learning Improvement for Results in Education
Téléphone : +227 20 37 11 09 / 88 15 55 55
Email : ucnpnigerlire@gmail.com et aoulayah@yahoo.fr
Dr Aoula YAHAYA

● Nigeria**222 personnes tuées et 774 enlevées en 3 mois par des hommes armés dans l'Etat de Kaduna**

Un total de 222 personnes ont été tuées et 774 autres enlevées au deuxième trimestre 2021 lors d'une série d'attaques perpétrées par des hommes armés, qui se sont multipliées dans l'Etat de Kaduna, dans le nord-ouest du Nigeria, selon un rapport de sécurité officiel publié mardi.

Dans son rapport sur la sécurité pour le deuxième trimestre 2021, le gouvernement de l'Etat de Kaduna a également confirmé que 226 personnes ont été blessées et 87 hommes

armés responsables de meurtres et d'enlèvements de citoyens innocents de l'Etat ont été tués entre avril et juin 2021. Le rapport a couvert diverses attaques, notamment du banditisme, des attaques de

représailles, des enlèvements et des vols de bétail dans l'Etat de Kaduna. Selon le rapport, des hommes armés ont commencé à percevoir des taxes de protection auprès des agriculteurs dans les communautés de 12 zones du gouvernement local de l'Etat.

"De nombreux agriculteurs de ces régions, craignant pour leur vie et leur sécurité, ont complètement abandonné leurs

champs. Cela a déjà commencé à affecter les rendements des cultures, et la menace de l'insé-

curité alimentaire est grande", indique le rapport.

(Xinhua)

● Emirats Arabes Unis/Israël**Les Emirats ouvrent officiellement leur première ambassade en Israël**

Après l'inauguration récente d'une ambassade israélienne à Abou Dhabi, les Emirats arabes unis ont ouvert mercredi à Tel-Aviv leur première ambassade en Israël, étape clé de la normalisation des relations entre les deux pays.

Avec l'ouverture de cette mission diplomatique, située dans l'édifice de la Bourse de Tel-Aviv, les Emirats deviennent le troisième pays arabe à disposer d'une ambassade en sol israélien après l'Egypte et la Jordanie.

"Les Emirats arabes unis et Israël sont deux pays d'innovation, nous pouvons nous servir de cette créativité afin de travailler ensemble à un futur plus prospère et plus stable pour nos deux pays et la région", a déclaré lors de l'inauguration l'ambassadeur émirati en Israël, Mohamed Mahmoud Fateh Ali Al-Khaja.

"Cet accord historique doit être étendu à d'autres pays qui cherchent la paix avec Israël", a renchéri le président israélien Isaac Herzog, présent à la cérémonie qui s'est tenue dans le lobby de la Bourse, deux étages sous les bureaux de l'ambassade, selon une équipe de l'AFP sur place.

Les Emirats et Israël avaient annoncé la normalisation de leurs relations à l'été 2020, sous l'impulsion de l'ancienne administration américaine de Donald Trump. Bahreïn, une autre monarchie du Golfe, ainsi que le Maroc et le Soudan, ont également annoncé ces

derniers mois des accords de normalisation avec Israël.

Fin juin, le nouveau chef de la diplomatie israélienne Yaïr Lapid s'était rendu aux Emirats afin d'inaugurer la première ambassade israélienne dans un pays du Golfe. Une étape qui avait été saluée par les Etats-Unis, grand allié d'Israël, mais fustigée par les Palestiniens.

Du Fatah laïc de Mahmoud Abbas aux islamistes du Hamas, les Palestiniens ont dénoncé ces accords de normalisation les qualifiant de "trahison" de la part de pays arabes, car considérant que ce processus doit intervenir après et non avant la résolution du conflit israélo-palestinien.

(AFP)

● Mali**Reprise des affrontements à Niono, l'accord de cessez-le-feu en péril**

Au Mali, la situation est à nouveau très tendue dans le cercle de Niono (région de Ségou, dans le centre du pays). C'est dans ce cercle qu'avait été conclu, il y a quatre mois, un accord entre les jihadistes de la katiba Macina, membres du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, lié à al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi), et les chasseurs traditionnels dozos de la zone, qui tentaient de leur faire face.

Cet accord de cessez-le-feu avait permis, au prix de concessions faites aux jihadistes sur le port du voile ou les décisions de justice par exemple, de mettre un terme aux affrontements meurtriers qui ensanglantaient la zone depuis des mois. Il y a eu le cas devenu emblématique du village de Farabougou, qui avait été soumis à un blocus pendant plusieurs mois, jusqu'à la conclusion (pas de signature, accord oral) de cet accord. Mais des heures récents mettent à présent cet accord en péril. « Le 3 juillet dernier a marqué la fin de l'accord », déplore un élu local, qui signale une reprise des déplacements de populations, craignant le retour des violences contre les civils.

Depuis ce jour, en effet, selon plusieurs sources locales, entre trois et six chasseurs traditionnels dozos ont été tués et plusieurs blessés par les jihadistes de la katiba Macina, dans des villages du cercle de Niono, et notamment dans la commune de Dogofy, qui rassemble plusieurs hameaux.

Négociations en cours

Mais cette situation fait suite à un regain de tension plus ancien : selon un médiateur du Haut Conseil islamique, qui avait obtenu le cessez-le-feu-conclu au mois de mars, certains « éléments incontrôlés » des chasseurs dozos ne respectaient pas les termes de l'accord. Empêchant des bergers peuls de circuler avec leurs bêtes, rackettant un village peut tout entier ou coupant du bois dans des zones censées être préservées par l'accord.

« Ce sont les jihadistes qui ont commencé », affirme au contraire un dirigeant des chasseurs dozos de la région, qui explique cependant vouloir « trouver une solution ». Des consignes auraient même été données aux chasseurs du cercle de Niono « pour ne pas enflammer la situation ». Des négociations sont actuellement menées auprès des chasseurs dozos et des jihadistes pour tenter, selon les termes d'un médiateur du Haut Conseil islamique, de « sauver l'accord » qui avait jusqu'ici mis un terme aux violences, notamment contre les civils.

(Source : RFI)

COMMUNIQUE DE VENTE

Il sera procédé le samedi 17 Juillet à partir de 10 heures par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) sous la supervision d'un Huissier de Justice à la vente aux enchères publiques à la criée de groupes électrogènes reformés.

Ces groupes sont visibles dans la cour de la parcelle de la CNSS située sur la Route Ouallam en face de la pharmacie AS SAMAD où aura lieu la vente aux enchères publiques.

Les conditions de la vente sont les suivantes :

- Adjudication aux derniers enchérisseurs ;
- Paiement au comptant ;
- 12% en sus ;
- Enlèvement immédiat et sans garantie.

Pour Le Directeur Général et
PO Le Directeur du Budget et des Investissements.
Mr CHERIF ALI MOHAMED

unissons-nous
pour les enfants

unicef

ANNONCE DE VENTE AUX ENCHERES

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance au Niger (UNICEF) porte à la connaissance du public de la vente aux enchères, des véhicules reformés, des mobiliers de bureau et pneus usagés, des rebuts de construction.

L'accès pour la visite des lots est autorisé du 23 juillet 2021 au 25 juillet 2021, de 09H00 à 17H00 au niveau du Bureau Unicef Niamey situé à 2 Rue des Oasis-Ancien Plateau.

Les soumissions portant le n° du lot, le montant de l'offre, l'adresse et le n° de téléphone du soumissionnaire doivent être adressées sous plis fermés au Représentant adjoint en charge des opérations de l'Unicef BP 12 481 Niamey, avec la mention « vente aux enchères » au plus tard le 30 juillet 2021 à 17H00.

Conditions de la vente :

1. Les articles sont vendus en l'état, et sans garantie, ni remboursement ;
2. Pour les véhicules, les frais de douane à la charge de l'acquéreur, doivent être réglés avant enlèvement
3. L'Unicef se réserve le droit de rejeter toute offre qu'elle juge insuffisante ;
4. Mode de paiement : versement dans le compte de l'UNICEF à l'Ecobank après adjudication. L'acquéreur doit présenter le reçu bancaire avant enlèvement du lot.

REPUBLIQUE DU NIGER
Ministère de l'Éducation Nationale
Projet NIGER- LIRE (Learning
Improvement
for Results in Education)
Unité de Coordination du projet

AVIS À MANIFESTATION D'INTERÊT

Don IDA N° D 580-NE et Crédit IDA N° 6572-NE

Pour le recrutement d'un consultant chargé de faire l'état des lieux et l'identification des besoins en installations et équipements pour eau, électricité et internet dans les ENI, Ecoles, Directions et Inspections bénéficiaires du projet LIRE NIGER.

1. Le gouvernement du Niger a reçu un don et un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) dans le cadre de la mise en œuvre du Projet NIGER-LIRE (Learning Improvement for Results in Education) et se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif au recrutement d'un consultant chargé de faire l'état des lieux et l'identification des besoins en installations et équipements pour eau, électricité et internet dans les ENI, Ecoles, Directions et Inspections bénéficiaires du projet LIRE NIGER.

2. Objectifs :

L'objectif de la mission est d'assurer les études de réalisation des travaux d'installation des réseaux en eau, en électricité et en connexion internet.

Plus spécifiquement, il s'agit de faire l'état des lieux de ces installations vieillissantes, de faire des études d'évaluation des besoins en eau, en électricité et en connexion internet et de programmer la réalisation des travaux de réhabilitation des différentes installations (réseaux d'eau, d'électricité et de connexion internet).

3. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité du personnel ayant des connaissances nécessaires, etc.).

4. Qualification du consultant :

Le Consultant doit être un cabinet d'architecture ou groupement de cabinets pluridisciplinaires (architectes, ingénieurs) ayant au minimum cinq (5) ans d'expérience et avoir conduit au minimum trois (3) missions similaires. Il doit mobiliser au minimum le personnel clé suivant.

4.1 Personnel clé

Le Consultant doit mobiliser le personnel clé ci-après et apporter la preuve de leur qualification et de leur expérience :

4.1.1 PHASE 1 : Etudes des travaux de la fourniture d'eau, de la fourniture de l'énergie électrique, et de la connexion internet

• **Chef de Mission :** Architecte (BAC+5 ans) chargé de diriger les études (architecturales et techniques, environnementales, DAO). Il est l'interlocuteur du projet LIRE pendant la phase études et devra avoir tous les pouvoirs de la part de son bureau d'études pour l'accomplissement de sa mission. Il devra posséder une expérience d'au moins cinq (5) ans en matière d'études architecturales et techniques de travaux. Il devra en outre, avoir conduit, au cours des trois (3) dernières années, au moins deux (2) missions d'importance similaire.

• **Ingénieur « réseau télécom » :** Ingénieur en réseau télécom (BAC+5 ans) spécialisé dans les études des installations des réseaux informatiques et de connexions internet. Il sera l'assistant direct du Chef de mission pour le lot 3 et travaillera sous sa responsabilité. Il l'assistera notamment dans la réalisation des études techniques détaillées (câblages, estimations et élaboration des Spécifications Techniques). Il doit avoir déjà pris part, au cours des trois (3) dernières années, à au moins deux (2) missions similaires ou de nature comparable.

• **Ingénieur « Electricien » :** Ingénieur en Génie électrique (BAC+5 ans). Il sera le second assistant du Chef de mission et travaillera sous sa responsabilité. Il l'assistera notamment dans la réalisation des études techniques détaillées d'électricité (élaboration des

schémas unifilaires, calcul des bilans de puissance, réhabilitation ou reprise des installations existantes, avant-métrés, estimations et élaboration des Spécifications Techniques). Il devra posséder une expérience avérée d'au moins cinq (5) ans en matière d'études détaillées d'électricité. Il doit avoir déjà pris part, au cours des trois (3) dernières années, à au moins deux (2) missions similaires ou de nature comparable.

• **Ingénieur « Hydraulicien » :** Ingénieur en hydraulique (BAC+5 ans). Il sera le troisième assistant du Chef de mission et travaillera sous sa responsabilité. Il l'assistera notamment dans la réalisation des études techniques détaillées de plomberie (élaboration des schémas de distribution et d'évacuation, réhabilitation ou reprise des installations existantes, avant-métrés, estimations et élaboration des Spécifications Techniques). Il devra posséder une expérience d'au moins dix (10) ans en matière d'études détaillées de plomberie. Il doit avoir déjà pris part, au cours des trois (3) dernières années, à au moins deux (2) missions similaires ou de nature comparable.

• **Autres expertises et personnel auxiliaire :** Le Consultant fera son affaire la mise en place du personnel auxiliaire pour l'exécution des études, enquêtes de terrain et contrôle de l'exécution des travaux. Les relevés nécessaires, les expertises hydrologiques, hydrauliques, électricité et réseaux télécom éventuels, ainsi que leur contrôle et leur réception sont à la charge du Consultant et sous sa responsabilité. Il en est de même des frais d'organisation de réunions nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

La mission d'assistance à la passation des contrats des travaux sera assurée par l'architecte Chef de la phase 1.

4.1.2 PHASE 2 : Suivi et contrôle des travaux

• **Un (1) Chef de Mission :** Architecte (BAC+5 ans) chargé de diriger du contrôle des travaux il doit posséder une expérience d'au moins cinq (5) ans en matière d'études architecturales et techniques de travaux. Il devra en outre, avoir conduit, au cours des trois (3) dernières années, au moins deux (2) missions d'importance similaire ;

• **Un (1) Ingénieur « réseau télécom » « contrôle et supervision » :** Ingénieur réseau télécom avec profil (BAC+5 ans). Il doit être spécialisé en câblage informatique et en connexion internet et avoir une expérience d'au moins trois (3) ans en matière de contrôle des travaux ;

• **Un (1) Ingénieur en Génie électrique (BAC+5 ans)** et doit posséder une expérience avérée d'au moins cinq (5) ans en matière d'études détaillées d'électricité, et avoir une expérience d'au moins trois (3) ans en matière de contrôle des installations des systèmes solaires ;

• **Un (1) Ingénieur en hydraulique (BAC+5 ans)** et doit avoir une expérience d'au moins trois (3) ans en matière d'installation de plomberie réseau ;

• **Un (1) Ingénieur « environnementaliste » :** Ingénieur en eaux et forêts ou spécialiste en gestion de l'environnement et géographie, agroforesterie (BAC+5 ans) ; il doit avoir une expérience dans la conduites des études d'impact environnementales et sociales d'au moins trois (3) ans et deux (2) ans de suivi de mise en œuvre des outils d'évaluation environnementale et sociale (PGES de chantier) ; il doit se familiariser aux politiques nationales et des bailleurs de fonds en matière de sauvegarde environnementale ;

• **Vingt-deux (22) techniciens en électricité (BEPC+ 3 ans minimum)** ayant au moins deux (02) expériences similaires dans les travaux d'évaluation en besoin des installations et équipements pour Électricité, soit :

• Un (1) contrôleur par ENI + une (1) École Annexe (11 contrôleurs pour les 11 ENI) ;

• Un (1) contrôleur pour l'ENS/UAM (1 contrôleur) ;

• Un (1) contrôleur par direction régionale (10 contrôleurs pour les 10 directions régionales).

• **Vingt-deux (22) plombiers (BEPC+ 3 ans minimum)** ayant au moins deux (02) expériences similaires dans les travaux d'évaluation en besoin des installations et équipements pour Eau, soit :

• Un (1) contrôleur par ENI + une (1) École Annexe (11 contrôleurs pour les 11 ENI) ;

• Un (1) contrôleur pour l'ENS/UAM (1 contrôleur) ;

• Un (1) contrôleur par direction régionale (10 contrôleurs pour les 10 directions régionales).

• **Vingt-deux (22) techniciens en réseau télécom** avec une expérience générale d'au moins 3 ans. Ils auront chacun au moins une (01) expérience similaire dans les travaux d'évaluation en besoin des installations et équipements pour câblage réseau et connexion internet, soit :

• Un (1) contrôleur par ENI + une (1) École Annexe (11 contrôleurs pour les 11 ENI) ;

• Un (1) contrôleur pour l'ENS/UAM (1 contrôleur) ;

• Un (1) contrôleur par direction régionale (10 contrôleurs pour les 10 directions régionales).

MOYENS MATERIELS

En vue d'assurer une bonne exécution de sa mission, il est exigé du Consultant la mise en place de la logistique de base suivante :
(i) Quatre (4) véhicules 4X4 tout terrain, dont un (1) véhicule pour le chef de mission et trois (3) véhicules de coordination pour les ingénieurs assistants du chef de mission ;
(ii) Un bureau équipé (matériel bureautique, matériel informatique, matériel de télécommunications et d'internet, etc.).

5. La mission est prévue pour une durée de quatre (4) mois répartis de la manière suivante : 1 mois pour la phase 1 (études) et 3 mois pour la phase 2 (suivi et contrôle des travaux).

6. Le recrutement du consultant sera effectué par la méthode Qualification des Consultants (QC), conformément aux dispositions de passation des marchés contenues dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) » de la Banque mondiale adopté en juillet 2016 et révisé en novembre 2017 et en Août 2018.

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures 30 minutes et le vendredi de 8 heures à 13 heures.

8. Les manifestations d'intérêts rédigées en français doivent être déposées sous pli fermé à l'adresse suivante : **Rue KK6, face espace forestier, Quartier Koira Kano, Niamey – NIGER, Téléphones : +227 20 37 11 09 / 88 15 55 55 , avant le 02 Août 2021 à 12h30**, avec mention dans l'objet : « Recrutement d'un consultant chargé de faire l'état des lieux et l'identification des besoins en installations et équipements pour eau, électricité et internet dans les ENI, Ecoles, Directions et Inspections bénéficiaires du projet NIGER LIRE », à n'ouvrir qu'en séance de présélection.

Unité de Coordination du Projet
Learning Improvement for Results in Education
Téléphone : +227 20 37 11 09 / 88 15 55 55
Email : ucnpnigerlire@gmail.com et aoulayah@yahoo.fr
Dr Aoula YAHAYA

Le Covid long affecte quatre personnes sur dix

Plus de sept mois après avoir contracté le virus, près de 40% des personnes symptomatiques testées positives au SARS-CoV-2 présentent encore des symptômes révèle une étude de l'UNIGE et des HUG.

Une étude de l'Université de Genève (UNIGE) et des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) sur le suivi à long terme des personnes symptomatiques testées positives au SARS-CoV-2 révèle que sept à neuf mois après avoir contracté le virus, 39% d'entre elles signalent des symptômes résiduels. Ces résultats, à consulter dans la revue *Annals of Internal Medicine*, révèlent également une persistance des symptômes, plus courante chez les femmes et chez les personnes ayant présenté plusieurs symptômes les jours qui ont suivi leur infection. Ces derniers peuvent disparaître puis revenir et voir leur intensité diminuer avec le temps.

Le virus du SARS-CoV-2, responsable de la maladie COVID-19, peut entraîner des symptômes qui se prolongent sur plusieurs semaines. Fatigue persistante, troubles neurologiques, essoufflement, troubles cardiaques ou troubles psychiatriques sont les plus fréquents. Ils varient dans leur présentation et leur intensité et peuvent aussi fluctuer dans le temps. Les termes COVID long, PASC pour Post-Acute Sequelae of SARS-CoV-2 infection, ou encore post COVID-19 sont utilisés pour qualifier la persistance de ces symptômes au-delà de 4 à 12 semaines après l'infection. Afin de mieux les cerner, d'évaluer leur impact sur la qualité de vie des patients et d'en préciser la durée, l'UNIGE et les HUG ont réalisé une étude de suivi à long terme des personnes symptoma-

tiques ayant consulté aux HUG entre le 18 mars et le 15 mai 2020 et diagnostiquées positives au SARS-CoV-2.

Persistance des symptômes

L'étude se décompose en trois étapes: une consultation ambulatoire par télé-médecine les jours suivant le diagnostic, une autre 30 à 45 jours après, puis un suivi des symptômes sous la forme d'un questionnaire entre sept et neuf mois. Les patients avec des complications graves ayant nécessité une hospitalisation ne sont pas inclus dans l'étude afin de mettre en évidence les symptômes persistants, indépendamment d'une hospitalisation.

Sur les 629 personnes volontaires constituant la cohorte initiale de l'étude, 410 ont effectué les trois étapes et 39 % d'entre elles ont déclaré des symptômes persistant sept à neuf mois après le diagnostic. La fatigue (20,7%) est le symptôme le plus fréquent, suivie par la perte du goût ou de l'odorat (16,8%), l'essoufflement (11,7%) et les maux de tête (10%). Ces résultats sont comparables aux études internationales du même type, mais Dre Mayssam Nehme, cheffe de clinique au Service de médecine de premier recours des HUG et première auteure de ces travaux, précise qu'"il s'agit actuellement d'une des premières études longitudinales ambulatoires mises en place post-COVID avec un nombre aussi important de participants".

Catégories à risques

L'étude révèle une tendance d'association des symptômes à long terme avec le genre. En effet, Dre Mayssam Nehme note que "l'incidence sem-

ble plus élevée chez les femmes, notamment pour la fatigue, les essoufflements et les maux de tête. Toutes les catégories d'âge sont touchées, y compris les personnes jeunes et en bonne santé". La prévalence de certains symptômes varie par certaines tranches d'âge: par exemple, les 40-60 ans ont davantage de douleurs musculaires. Les personnes ayant développé plus de symptômes du COVID-19 en phase aiguë de la maladie, à savoir les jours suivants l'infection, ont davantage tendance à développer des symptômes persistants. De manière surprenante, les symptômes peuvent apparaître et disparaître au cours du temps. "En effet, certaines personnes ont déclaré la disparition des symptômes entre 30 et 45 jours et se voient à nouveau symptomatiques sept à neuf mois après l'infection", précise-t-elle. La cause de ces variations reste inexpliquée, mais fait l'objet de diverses hypothèses en cours d'étude, selon les chercheurs/euses.

Une lente guérison

37% des personnes avec des symptômes persistants les voient disparaître après 30 à 45 jours et 19% supplémentaires après sept à neuf mois, soit une rémission dans 56% des cas. Bien que faibles à modérés, les symptômes impactent néanmoins la qualité de vie. "Les personnes avec un niveau de forme optimale avant leur infection ne le sont clairement plus après. Ce sentiment de ne plus être au mieux de sa forme ajouté au découragement face à une absence de progression nette est particulièrement difficile à vivre", s'inquiète le directeur de cette étude, le Pr Idris Guessous, épidémiologiste au Département de santé

et médecine communautaires de la Faculté de médecine de l'UNIGE et médecin-chef du Service de médecine de premier recours des HUG.

Hormis pour les maux de tête, l'intensité et la sévérité des symptômes diminuent au fil du temps. "Lors de l'évaluation de la sévérité de leurs symptômes, la majorité des participants de notre cohorte évoquent des intensités légères à modérées", ajoute Idris Guessous.

Améliorer le suivi

Les travaux de cette étude apportent des connaissances indispensables au rétablissement des personnes touchées par cette forme persistante du COVID-19. "Les médecins traitants doivent être la première ligne assurant le suivi de leurs patients COVID-19 à long terme et cette étude les aidera à appréhender et mieux connaître les signes de cette maladie", poursuit Idris Guessous. Son équipe et les HUG ont d'ailleurs rédigé des protocoles destinés aux médecins traitants pour la prise en charge des patients ainsi que des informations sur le COVID long destinés aux patients.

Un e-calculateur de risque de symptômes persistants

L'équipe de recherche a développé un calculateur de risque des symptômes persistants après un diagnostic confirmé de COVID-19. L'objectif de ce calculateur est d'informer le public sur sa probabilité de présenter des symptômes liés au COVID-19 sept à neuf mois après un diagnostic confirmé. Il est disponible en français, anglais et espagnol sur <https://longcovidcalculator.com/>.

Techno-Science.net

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'étude de Maître Djibo Hamsa Garba Notaire, à la Résidence de Niamey (République du Niger), RUE L1 18, de la perte de l'Acte de Cession d'immeuble Non Bâti de la parcelle A2 de l'îlot B, du lot 5, lotissement Kabé Koira, d'une superficie au nom de Mme Bouzoua Djibo.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer au Service des affaires domaniales de la Communauté Urbaine de Niamey ou à l'étude ci-dessus indiquée

Pour avis, Maître Djibo Hamsa Garba

AVIS DE PERTE

L'AN DEUX MILLE VINGT UN ET LE VINGT SIX JANVIER Par devant Me SEYDOU KELESSIFATCHIMA, Notaire à la résidence de NIAMEY (République du NIGER) Tel/Cel: 00227. 96 87 26 66/ 00227. 91 34 76 75 BP: 13045 Niamey-Niger, soussigné

Il est donné avis de la perte d'un acte de cession parcelle N° O de l'îlot 7 135 d'une superficie de Trois Cent Vingt Cinq (325) mètres carrés, du lotissement Dar Est Salam Pavé au nom de Monsieur SEYDOU BEGO Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer au cabinet du Notaire soussigné ou au Ministère des affaires domaniale cadastrale de Niamey.

Pour avis, Maître SEYDOU KELESSIFATCHIMA

INCROYABLE MAIS VRAI

Londres : Une station de tram cachée va rouvrir au public après avoir fermé en 1952

Fermée depuis 70 ans, la station de tramway Kingsway, à Londres, va être à nouveau ouverte au public, rapporte The Guardian. Les curieux ainsi que les touristes pourront visiter les quais et le hall de la gare, située dans le centre de la capitale de l'Angleterre. Des visites guidées vont être organisées par le London Transport Museum à partir de cet été. La station Kingsway, construite en 1906, a servi de décor de cinéma, puisqu'il s'agissait du repaire d'Uma Thurman et Ralph Fiennes dans *Chapeau melon et bottes de cuirs*. C'est en 1952 qu'elle a été fermée au public, les autorités londoniennes favorisant le métro, beaucoup plus rapide et confortable. On accède à cette station fantôme à partir d'une longue descente dans la pénombre au milieu de Southampton Row, à l'intersection avec Theobalds Road. Elle a été admirablement bien conservée. Des «aperçus de l'ancien glamour» subsistent encore, selon un organisateur des visites du London Transport Museum. La station était suffisamment élevée pour recevoir les trams à impériale, soit avec des wagons à deux étages. Avant d'être ouverte, mis à part son utilisation comme décor de cinéma, la station servait à entreposer des poubelles ou des plaques de rue, relate le journal d'information britannique. Dans son extrémité sud, on trouve un tunnel routier. Il en coûtera près de 45 livres (soit environ 54 euros) pour visiter cette station, précise ianvisits. Ce billet permettra d'obtenir un tarif préférentiel pour le London Transport Museum.

20 Minutes.fr

H O R O S C O P E

BELIER	TAUREAU	GÉMEAUX	CANCER
21 mars - 19 avril Des perturbations sur votre ciel astral ! En couple, des déboires sentimentaux sont à craindre.	20 avril - 20 mai Ciel amoureux délicieusement tranquille ! En couple, ce sera le train-train quotidien.	21 mai - 21 juin Mars vous causera du tort ! En couple, il faudra faire des efforts si vous voulez préserver vos bonnes relations conjugales.	22 juin - 22 juillet Ciel astral dégagé ! En couple, vous serez d'humeur sérieuse avec Saturne, planète de fidélité et de stabilité, est en jeu.
LION	VIERGE	BALANCE	SCORPION
23 juillet - 21 août Uranus vous vaudra des relations houleuses ! En couple, la vie à deux sera moins délicate que dernièrement.	22 août - 21 sept. Neptune, vous rend la vie facile ! En couple, vous pourrez établir des relations de solide complicité avec votre conjoint ou partenaire.	22 sept. - 21 oct. Climat conjugal nettement plus agréable ! En couple, faites votre examen de conscience, vous verrez que la situation est meilleure.	22 oct. - 21 nov. Les Planètes vous sont favorables ! En couple disponibilité, nouveaux projets de vie plaideront pour votre cause et vous aideront à renouer.
SAGITTAIRE	CAPRICORNE	VERSEAU	POISSONS
22 nov. - 21 déc. Uranus vous met des bâtons dans les roues ! En couple, vous aurez tendance à vous focaliser sur les défauts de votre conjoint ou partenaire.	22 déc. - 20 janvier Vénus mettra les sentiments à l'honneur ! Les couples seront très amoureux, prêts à s'engager ou à poursuivre encore longtemps leur belle histoire.	121 janv. - 18 février Saturne sera votre alliée ! En couple, vous entrerez dans une phase de grande stabilité, marquée par l'authenticité des sentiments et la confiance.	19 fév. - 20 mars Ambiance astrale agitée ! Célibataire, vous devrez faire face à beaucoup d'imprévus, de remue-ménage, et de coups de théâtre affectifs.

PHARMACIES DE GARDE

Du Samedi 10 juillet au Samedi 17 juillet 2021

Any Koira	Remede
As Samad	Dan Gao
Goroual	Air
Fassa	Cité Faycal
Gobi	Nour
Vidal	Grand Marché
Les Jumelles	Espoir
Plateau 2	Renouveau
Ridwane	Tajeje
Chateau 1	Harobanda
Des Camps	Camping
Sabo	Pop. Rive Droite
Askia	Pop. Hôpital (sauf les dimanches)
Kasseye	
Cité Caisse	

NUMEROS UTILES

Renseignements :	12
Réclamations :	13
SAMU :	15
Police Secours :	17
Sapeurs Pompiers :	18
Hôpital :	20 72 22 53
Médecins de nuit :	20 73 47 37

● Finale du championnat de la ligue régionale de Football **L'AS UAM bat Telwa FC et passe première en Ligue Nationale**

A l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire et élective de la Fédération Nigérienne de Football tenue à Zinder, la grande finale du championnat de la ligue régionale de Football a été jouée le samedi 10 juillet 2021 sur la pelouse du stade Lawandidi Manzo de Zinder. Cette finale du championnat de la ligue régionale de Football a été disputée par l'AS UAM de l'Université Abdou Moumouni de Niamey et Telwa FC d'Agadez. A l'issue du temps réglementaire qui s'est soldé par le score d'un but partout, l'AS UAM a battu Telwa FC par 3 tirs au but à un (1). Ainsi, les deux équipes finalistes sont directement qualifiées pour la super-ligue.

Les amoureux du ballon rond ont assisté à un match à rythme émotionnel continu. Durant les deux mi-temps, les supporters des deux équipes criaient de joie pour suivre le rythme du match. Sur le terrain, les deux équipes ont plus ou moins le même niveau de jeu et de tactique. Ce qui a rendu le match dur et compliqué

avec un but à zéro. Après la mi-temps, les jeunes de Telwa FC ont changé la donne. A la 20^{ème} minute de cette deuxième partie, l'attaquant de Telwa FC a profité d'une défaillance de la défense de l'AS UAM pour égaliser. Par la suite, les joueurs de Telwa FC ont adopté une attitude qu'on qualifierait de refus de jeu, pour se contenter du

prenant. «C'est une ambition que nous nous sommes fixée depuis le début de la saison. Nous voulons partir à la ligue nationale pour exister et non pour subir. Nous avons des vraies ambitions. Nous avons un projet d'aller jusqu'en super ligue en 5 ans», a dit l'entraîneur de l'AS UAM, tout en ajoutant qu'il est grand temps de se mettre au travail afin de remettre les pendules du football nigérien à l'heure.

Malgré la défaite, l'entraîneur de Telwa FC, M. Soumaila Magagi se dit très fier de sa qualification pour la ligue nationale. Selon lui, cette finale est juste un match de classement. Il estime que sa défaite face à l'AS UAM est due à plusieurs raisons : la fatigue liée au déplacement, le manque d'expérience de ses joueurs, etc. «Mon équipe est très jeune et la fatigue liée au déplacement a impacté mes joueurs. J'ai des joueurs très jeunes qui n'ont pas l'expérience d'aller jusqu'au bout», regrette l'entraîneur du Telwa FC M.

● **Abdoul-Aziz Ibrahim, Envoyé spécial**



Les joueurs de l'AS-UAM peu après leur sacre à Zinder

pour les deux finalistes du début jusqu'à la fin.

Le mauvais calcul du Telwa FC

Visiblement, l'équipe de Telwa FC a bien voulu le tir-au but. En effet, pendant la première mi-temps, l'équipe de l'AS UAM dominait l'équipe adverse

score et fonder l'espoir exclusivement sur les tirs aux buts. Chose qui fut faite, mais la chance a plutôt souri aux universitaires qui ont remporté la partie par 3 tirs au but à 1.

A la fin du match, l'entraîneur de l'AS UAM a salué le dynamisme et l'endurance des joueurs du Telwa FC. Pour lui, remporter la finale n'a rien de sur-

ETUDE DE MAITRE RAMATOU M. WANKOYE NOTAIRE,
PLATEAU, AVENUE DU PRÉSIDENT KALT CASTEN
B.P 10339 TEL/FAX : 20. 74.01.50
E.MAIL : WANK@INTNET.NE / WRAMATOULAYE@GMAIL.COM NIAMEY-NIGER

TRANSMISSION DE PARTS SOCIALES PAR DECES ET REMPLACEMENT DE GERANT
SOCIETE « LES RELAIS DU NIGER » SARL U
INSCRIPTION MODIFICATIVE PORTEE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TAHOUA IMMATRICULATION N° NIG-TAH-2006-B-02

Dénomination sociale : « LES RELAIS DU NIGER »
Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle Montant du capital social : 2.000.000 F CFA
Siège social : Tahoua, quartier SABON GARI
RCCM: NIG-TAH-2006-B-02 du 03/03/2006
Publication de l'avis de constitution de la société : SAHEL QUOTIDIEN N° 7094 du 13/03/2006 à Niamey. Modification:
1-transmission de parts sociales
Par suite du décès de l'associé unique, et conformément à l'article 11 des statuts de la société « les parts sociales sont librement transmissibles par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, et librement cessibles entre conjoints et ascendants et descendants ».
En conséquence des dispositions ci-dessus, les parts sociales de la société « LES RELAIS DU NIGER » se trouvent transmises en totalité aux ayants droit, conjointement et indivisément en l'absence de tout partage, désignés « Indivision successorale Maman ABOU ».
2-Nomination d'un nouveau gérant
Par délibération en date du 14 Mai 2021, les héritiers de l'associé unique gérant de la société « LES RELAIS DU NIGER », après avoir accepté la transmission de parts ci-dessus, ont nommé Monsieur Abdoulaye Maurice KABO en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur Maman ABOU.
Les modifications susdites se trouvent définitivement réalisées et consignées dans de nouveaux statuts mis à jour.
Deux (2) expéditions des actes modificatifs de la société « LES RELAIS DU NIGER », ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Tahoua, et une inscription modificative a été réalisée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier le 02 Juillet 2021, sous le numéro : NE-TA-2021-M-496.

POUR AVIS : LE NOTAIRE

LE SAHEL
Place du Petit Marché ;
BP 13182 Niamey (R. Niger)
Tél : 20 73 34 86/87 ; Télécopieur : 20 73 30 90
E-mail : onep@intnet.ne
Site web : www.lesahel.org

Directeur de Publication
ZAKARI ALZOUAMA COULIBALY

Direction de la Rédaction et des Centres Régionaux (DR/CR)
Directeur : Assane Soumana ; 20 73 99 86
Rédacteur en chef: Siradji Sanda
Rédacteur en chef Adjt: Souley Moutari
Secrétaire de Rédaction: Zabeirou Moussa
Rédacteur en chef en ligne: Oumarou Moussa

Direction Technique (DT)
Directeur: MAHAMANE HADI ; 20 73 99 87
Chef infographiste-Tech-Art.: Inoussa Oumarou
Chef infographiste-Tech-Art. Adj: Abdou Raphiou Maroufou

Direction Commerciale (DC)
Directeur: Inoussa Sadissou Samy ; 20 73 22 43
Chef service Communiqué et Pub: Tinni Abdou Soumana

Direction Administrative et Financière (DAF)
Directeur: MOROU HAMADOU 20 73 99 85
Chef service Recouvrement: M. Alzouma Harouna

Composition : ONEP
Tirage : 5000 exemplaires

MOTS CROISES

HORIZONTALEMENT

- Qui conviennent pour la circonstance ;
- Tinter ;
- Chef d'œuvre - Prière d'après-midi - Alla de l'avant ;
- Ancien parti-Etat togolais - Indien - En tas ;
- Offices religieux - Pour désigner ;
- Télévision européenne - Compagnie de transport ;
- Chanteur sénégalais - Pour débiter du bois - Praséodyme ;
- Préposition - Avere ;
- Oncle yankee - Fleur ;
- Impénitents.

du
Le Sahel

1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

VERTICALEMENT

- Règles qui diffèrent des critères établis ;
- Utilise pour exciter la monture ;
- Consonnes - Tirées d'un test - L'étau en symbole ;
- Roue - Vieux pas de danse (Inversé) ;
- Solidement constituée - Drogue ;
- Ville d'Egypte (2 mots) ;
- Sigle national - Planète ;
- Vieille nourrice - Document où l'on raconte sa vie - Futur gradé ;
- C'est l'Estonie - Réfléchi ;
- Syndrome de la fièvre asiatique - Bouts de bois.

numéro précédent

Solution du

1	P	R	E	T	E	N	D	R	E	
2	U	T	E	S		V	U		I	P
3	N	A		A	S		E	M	O	I
4	I	H	S		I		A	N	C	
5	F		C	O	N	D	E	N	S	E
6	O	U		C	O	I	N	G		N
7	R	R		R		N	O		O	U
8	M	T		O		T	O	U	E	R
9	E	N	O	U	E				E	F
10	S	A	R	A	O	U	N	I	A	